

TRESOR PUBLIC

*LES COMPTES*

*DE L'INTERCOMMUNALITE*

*ET*

*DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX*

*EN 2003*

Ministère de l'économie,  
des finances et de l'industrie



Cet ouvrage présente les comptes définitifs 2003 des quelques 67 200 établissements publics locaux (EPL).

Trois ensembles d'établissements peuvent être distingués, en fonction de leur mission et de leur organisation budgétaire.

Les deux premiers forment l'intercommunalité. Il s'agit des 2 360 groupements de communes à fiscalité propre (GFP) et des 17 735 syndicats de communes. Ces deux groupes sont fusionnés dans l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale, les EPCI.

Le troisième ensemble regroupe 47 085 établissements de natures très diverses, dont le point commun est d'agir de manière spécialisée, hors du champ de la coopération entre collectivités territoriales.

Il s'agit, notamment, des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des régies personnalisées, des associations syndicales de propriétaires, des centres de gestion de la fonction publique territoriale et des services départementaux de protection contre l'incendie et de secours.

En 2003, les établissements publics locaux ont réalisé 45,4 milliards d'euros de dépenses, dont 82% (37,1 milliards d'euros) exécutés par les seuls EPCI. La croissance des masses financières par rapport à celle de 2002 (+12%) témoigne du dynamisme dont continuent à faire preuve les GFP quatre années après la rénovation du cadre de l'intercommunalité en 1999.

Le champ géographique couvert par l'intercommunalité ne cesse de s'étendre. En 2003, 2 904 nouvelles communes ont adhéré à un groupement fiscalisé (soit une augmentation de +10,8% par rapport à 2002). Les 29 754 communes appartenant à l'une des quatre formes de groupement à fiscalité propre regroupent 48,8 millions d'habitants.

Ces premiers résultats mettent en évidence l'essor de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire, aussi bien sur des zones à caractère rural qu'à caractère urbain.

C'est pourquoi la brochure consacrée aux comptes 2003 des EPL accorde une large place aux résultats des établissements de coopération intercommunale, informations dont la connaissance précise est nécessaire pour apprécier l'état d'ensemble des finances publiques locales.

La publication annuelle des comptes définitifs du secteur public local mise en place par la Direction générale de la Comptabilité publique vise à constituer une base de documentation précise et exhaustive pour l'étude de la situation économique et financière des collectivités locales. Soucieux d'offrir aux nombreux observateurs des comptes publics locaux la meilleure qualité d'information possible, mes services prendront en compte toutes suggestions et remarques que vous souhaitez formuler à propos de ce document.

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique  
Dominique LAMIOT

# S O M M A I R E

## 1 - Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

### **Présentation de l'intercommunalité**

### **Résultats des EPCI en 2003**

Analyse du fonctionnement

Analyse de l'investissement

Les résultats consolidés des CU, CA et SAN

## 2 - Tableaux et séries

## 3 - Les établissements publics locaux (EPL) situés hors champ de l'intercommunalité

### **Une variété d'établissements**

### **Equilibre financier global**

## 4 - Méthodologie

## Présentation de l'intercommunalité

L'intercommunalité recouvre deux catégories bien distinctes d'établissements publics :

- les groupements de communes à fiscalité propre, ou GFP ;
- les syndicats de communes.

La notion d'intercommunalité est parfois abusivement réduite au seul champ des GFP. Les syndicats de communes qui constituent la forme de coopération entre communes la plus ancienne et demeurent encore très nombreux, en particulier en milieu rural, entrent sans conteste dans la définition de l'intercommunalité.

**Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** dont les comptes sont présentés en première partie de la brochure, regroupent des communes qui s'associent la réalisation de travaux (réseau d'assainissement par exemple) ou de prestations de service spécialisées (transports, traitement des ordures ménagères...).

Parmi les organismes de coopération intercommunale (EPCI), **les établissements à fiscalité propre** constituent une catégorie spécifique en raison de la nature fiscale de leurs recettes budgétaires et de l'importance de leurs interventions.

L'intercommunalité à fiscalité propre a été profondément modifiée depuis la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (loi du 12 juillet 1999). Même si les structures syndicales n'ont pas été directement affectées par les nouvelles dispositions, l'ensemble du paysage intercommunal a été transformé.

Les effets de cette loi ont été immédiats. Ainsi, depuis l'année 2000, 143 communautés d'agglomération ont vu le jour, soit par transformation de structures anciennes, soit par création ex-nihilo, et certaines structures existantes (communautés urbaines et communautés de communes) ont adopté le régime de la taxe professionnelle unique (TPU).

**Les autres établissements publics locaux**, dont les résultats sont décrits en deuxième partie du présent document, sont constitués par des organismes d'administration locale à compétence très spécialisée. Il s'agit des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial (régies). S'y ajoutent des organismes tels que les centres de gestion de la fonction publique territoriale, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les associations syndicales de propriétaires pour l'aménagement foncier et rural (ASA, AFR...) font également partie de cet ensemble.

En revanche, les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et les offices publics d'H.L.M. n'entrent pas dans le champ de l'étude. Ces établissements font l'objet de publications spécifiques éditées par la Direction générale de la comptabilité publique.

## **Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**

Les EPCI sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Un EPCI est régi, comme tout établissement public, par le principe de spécialité. Les compétences d'un EPCI sont définies dans ses statuts. Pour la réalisation de certains travaux ou la gestion de services publics, l'établissement se substitue à la commune, laquelle, ayant transféré ses compétences au groupement, ne peut plus opérer dans ces domaines.

Les compétences exercées par les EPCI sont variables selon le type d'établissement.

Le champ de l'intercommunalité est partagé en deux catégories d'établissements : les groupements à fiscalité propre et les structures syndicales.

### **Les groupements à fiscalité propre (GFP)**

*Ils comprennent les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes et les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN).*

Les différentes formes existant aujourd'hui sont le fruit des évolutions législatives suivantes :

**Les communautés urbaines** instaurées par la loi du 31 décembre 1966 et régies par les dispositions des articles L5215-1 et suivants du CGCT, regroupent la gestion des services et des équipements des grandes agglomérations urbaines. Elles exercent des compétences obligatoires en matière d'urbanisme, de logement (logement social et constructions scolaires), de voirie (construction, parcs de stationnement), de gestion de services (transport urbain des voyageurs, services de secours et de lutte contre l'incendie... ).

Leur caractère urbain est réaffirmé par la Loi du 12 juillet 1999 qui impose une taille démographique minimum (500.000 habitants et plus). Cette même loi institue la taxe professionnelle unique. Les nouvelles communautés urbaines exercent désormais six blocs de compétences obligatoires :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ;
- l'aménagement de l'espace communautaire en matière de plan d'occupation des sols et d'organisation des transports urbains ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- la gestion de services d'intérêt collectif ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la politique de cadre de vie.

Les communautés urbaines, créées avant l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999, peuvent adopter les nouveaux statuts de l'intercommunalité (régime fiscal de la TPU et champs de compétences obligatoires). Elles bénéficient ainsi de la dotation spécifique d'intercommunalité.

Deux communautés urbaines ont été créées en 2001 par transformation d'une communauté de communes et d'un district.

**Les communautés d'agglomération** ( art. L5311-1 et suivants du CGCT) créées par la loi du 12 juillet 1999 constituent une nouvelle forme de regroupement urbain dotée de compétences obligatoires dans quatre domaines :

- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace communautaire ;
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- la politique de la ville.

Elles peuvent également exercer des compétences optionnelles choisies parmi l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement, l'eau, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution, les nuisances sonores, etc ...), et enfin la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Elles doivent adopter la TPU et atteindre au moins 50.000 habitants.

**Les communautés de communes** (art L5214-1 et suivants du CGCT), créées par la loi ATR du 6 février 1992, intègrent obligatoirement dans leur champ de compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique.

La loi du 12 juillet 1999 confère à cette structure un caractère rural. Les nouvelles communautés de communes déterminent librement leur régime fiscal : choix possible entre fiscalité additionnelle ou TPU. Leur régime de compétences obligatoires est allégé, une seule compétence optionnelle étant désormais associée aux deux blocs de compétences obligatoires.

Compte tenu de leur taille démographique, certaines communautés de communes se sont transformées rapidement en communauté urbaine ou en communauté d'agglomération.

**Les syndicats d'agglomération nouvelle** (art L5332-1 et suivants du CGCT) sont issus de la réforme du 13 juillet 1983 qui a modifié le statut des villes nouvelles créées en 1965.

Les SAN ont vocation à se transformer progressivement en communauté d'agglomération, lorsque les opérations de construction et d'aménagement déclarées à leur création seront considérées comme terminées. Le SAN d'Evry, dans l'Essonne, a été le premier à se transformer en communauté d'agglomération en 2001.

	nombre de groupements		nombre de communes membres		population regroupée (en milliers d'habitants)	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
<b>communautés urbaines</b>	14	14	354	353	6 203	6 202
<b>communautés d'agglomération</b>	143	120	2 441	1 996	18 250	15 924
<b>communautés de communes</b>	2 195	2 032	26 907	24 454	23 698	22 262
<b>SAN</b>	8	8	52	47	674	649
<b>TOTAL</b>	<b>2 360</b>	<b>2 174</b>	<b>29 754</b>	<b>26 850</b>	<b>48 825</b>	<b>45 037</b>

En 2003, 79% de la population appartenait à une structure intercommunale à fiscalité propre.

Pour l'ensemble des nouvelles structures (CU, CA, CC), le périmètre de la communauté doit être d'un seul tenant. Il ne peut pas être identique à celui d'un département, mais il peut s'étendre sur un ou plusieurs départements.

**Les recettes fiscales** (fiscalité directe locale) **et la dotation globale de fonctionnement** (D.G.F.) constituent les principales ressources des groupements à fiscalité propre.

Le régime de la fiscalité additionnelle demeure le régime le plus répandu dans les communautés de communes, avec celui de la taxe professionnelle de zone.

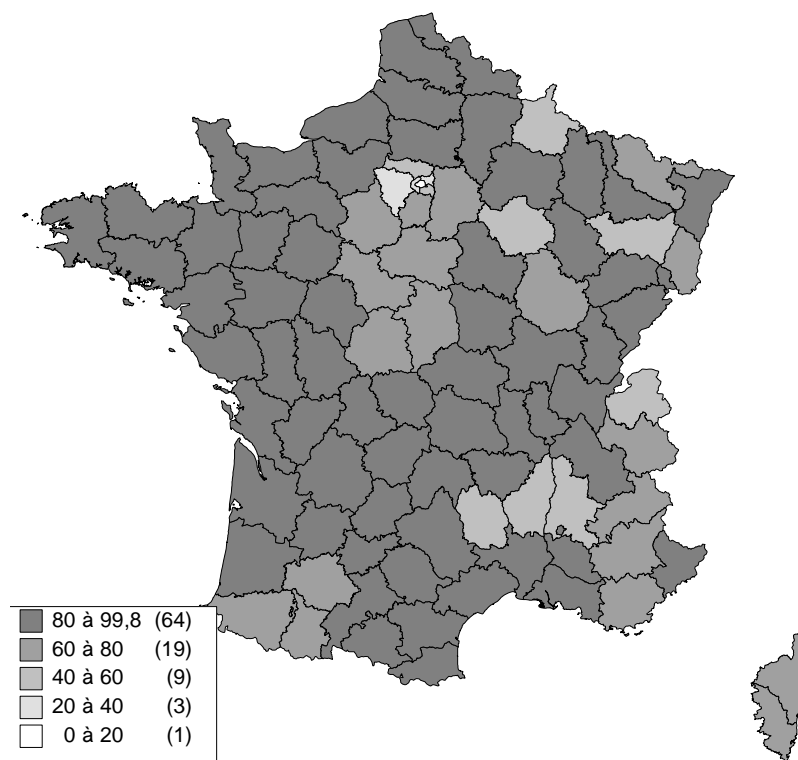
Dans le régime antérieur à la loi du 12 juillet 1999, la taxe professionnelle unique n'était obligatoire que pour les SAN.

Déjà encouragée par la loi d'Aménagement du Territoire de la République de 1992, la mise en œuvre de l'intercommunalité à fiscalité propre en zone urbaine est fortement renforcée dans la loi du 12 juillet 1999 mais avec l'obligation d'adopter le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. L'attribution d'une dotation spécifique d'intercommunalité, dotation qui peut être versée aux anciennes structures qui optent pour la TPU, accompagne cette obligation. En 2003, 11 communautés urbaines sur 14 (soit 79%) ont opté pour la TPU. En milieu rural, le taux d'adhésion à ce régime fiscal est de 35% en 2003 pour les communautés de communes, contre 30% en 2002.

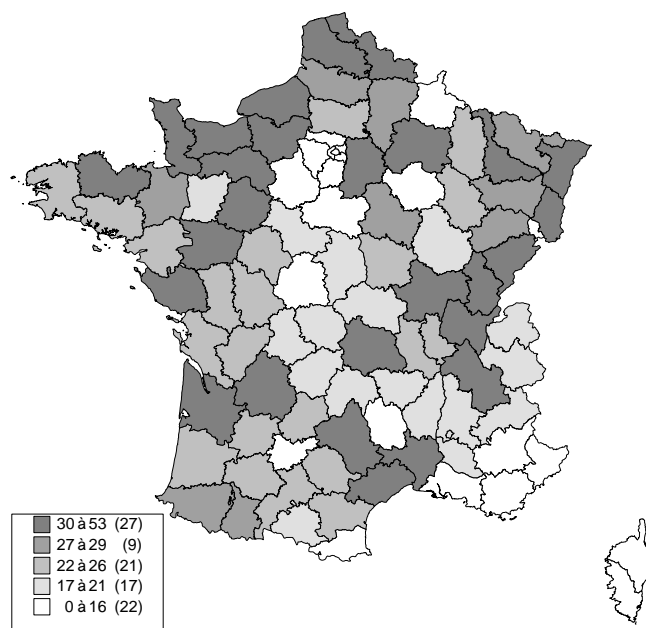
**Nombre et population des groupements de communes fiscalisés en 2003 selon le type de fiscalité**

	nombre de groupements		nombre de communes membres		population regroupée (en milliers d'habitants)	
	TPU	4 TAXES	TPU	4 TAXES	TPU	4 TAXES
communautés urbaines	11	3	322	32	5 870	333
communautés d'agglomération	143	---	2 441	---	18 250	---
communautés de communes	772	1 423	9 143	17 764	10 571	13 127
SAN	8	---	52	---	674	---
<b>TOTAL</b>	<b>934</b>	<b>1 426</b>	<b>11 958</b>	<b>17 796</b>	<b>35 365</b>	<b>13 460</b>

Part (en %) de la population communale regroupée au 1<sup>er</sup> janvier 2003 (par département)



Nombre d'EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2003 (par département)



## Les syndicats de communes

*Ils regroupent des structures à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM). Par simplification, cet ensemble comprend également les syndicats mixtes.*

Les syndicats (autres que les SAN) sont la forme la plus ancienne de coopération intercommunale. Généralement petits et nombreux en zone rurale sous forme de SIVU, ils exercent notamment leurs activités dans les domaines de l'eau (production et distribution), des transports (scolaires ou non), du ramassage et du traitement des ordures ménagères, ou encore de l'aménagement touristique.

**Leurs principales ressources** proviennent de leurs ventes et prestations de services, de taxes et de redevances liées aux services rendus et de dotations allouées par les collectivités qui en sont membres.

Les syndicats ne sont qu'indirectement concernés par la loi relative à l'intercommunalité. Les contraintes relevant des compétences obligatoires et de la définition du périmètre d'un seul tenant pour les communautés entraînent nécessairement des modifications de natures diverses (disparitions, transformations, absorption par un groupement à fiscalité propre ...). Parallèlement, dans certains cas, les communautés pourront adhérer elles-mêmes à un syndicat, pour la gestion de l'eau, par exemple.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, ont été recensés :

- 1 612 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)
- 16 123 autres syndicats spécialisés, comprenant, à côté des nombreux SIVU, les syndicats mixtes (exemple, association d'un département avec certaines communes dans les

domaines scolaire, de l'assainissement, de l'énergie etc ...) et les ententes interdépartementales et interrégionales.

La transformation obligatoire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2002 des communautés de villes et des districts en communautés d'agglomération ou de communes ne met pas un terme à l'évolution du paysage intercommunal. Les structures anciennes peuvent encore changer de régime fiscal, étendre leur champ de compétences ou bien modifier leur périmètre géographique. De nouvelles structures peuvent encore être créées, 21% de la population n'appartenant pas encore à un groupe intercommunal à fiscalité propre. Enfin, les syndicats restent encore nombreux, même si les SIVOM connaissent depuis la loi du 12 juillet 1999 une baisse régulière de leur nombre. Entre 2002 et 2003, 120 SIVOM disparaissent soit 6,9% des effectifs.

*La Direction générale de la Comptabilité publique publie les résultats financiers et le dénombrement des groupements pour lesquels une comptabilité a été effectivement tenue par un comptable public durant l'exercice 2003.*

## Analyse des comptes de l'intercommunalité en 2003

### L'analyse des comptes des EPCI

Les modifications du nombre de structures ou du périmètre géographique au sein de chaque catégorie expliquent très largement les évolutions financières.

#### Analyse du fonctionnement

*En 2003, les EPCI poursuivent l'augmentation de leurs produits et charges de fonctionnement mais de façon plus modérée par rapport à l'année précédente.*

Les EPCI enregistrent une hausse de 10% de leurs produits de fonctionnement et de leurs charges de fonctionnement contre respectivement 14,7% et 15,7% en 2002. Avec une augmentation de 8,6% de leur nombre, les GFP affichent des hausses des produits et des charges respectivement de 13,2% et 13,7%. Les syndicats, malgré une légère inflexion de leurs effectifs (-0,5%), présentent des produits et charges de fonctionnement également en hausse mais plus mesurée de 5,9% et 5,3%.

Après de fortes hausses, **les communautés urbaines** stabilisent leurs produits et charges de fonctionnement avec des évolutions de 2,7% et 2,9%. Seuls deux postes restent en forte augmentation : les transferts reçus (13,8%) et les subventions versées (15,8%). Elles maîtrisent les frais de personnel (+1%) et diminuent les frais de gestion courante (-7,6%). Elles dégagent un autofinancement en progression de 2%.

Pour leur quatrième année d'existence, **les communautés d'agglomération** augmentent leur nombre de 23 unités. Leurs charges de fonctionnement progressent de 20,3% du fait des frais de personnel (+54,2%) et des frais de gestion courante (+37,2%). En 2003, les CA perçoivent 45% des dotations et participations (DGF, compensations fiscales) allouées aux GFP.

Le nombre de **communautés de communes** continue de s'accroître (+163 unités) ce qui entraîne des augmentations importantes des produits et charges de fonctionnement (respectivement 20,3% et 19,7%).

A effectif constant, les produits et charges de fonctionnement **des syndicats d'agglomération nouvelle** progressent respectivement de 6,7% et 5,5%. La forte évolution des dotations et participations (+27,6%) compense très largement la baisse de la fiscalité locale (-3,6%).

Avec la disparition de 120 établissements, **les syndicats à vocation multiple** voient leurs produits et charges de fonctionnement baisser respectivement de 9,6% et 9,9%.

En 2003, le nombre **des autres syndicats** augmente de 27 unités. Cette catégorie reste la plus importante avec un effectif de 16 123 établissements. Les évolutions restent toutefois inférieures aux évolutions globales, 7,6% pour les produits et 7% pour les charges.

Cette catégorie est très hétérogène. Elle comprend des structures de nature et de forme juridiques très différentes, tels que les syndicats à vocation unique, les syndicats mixtes, les ententes interdépartementales, certains offices de tourisme..., diversité à prendre en compte dans les tendances observées pour ces établissements.

***Les EPCI dégagent un autofinancement également en hausse de 10,1%.***

*L'autofinancement est la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Il représente un solde et est moins affecté dans son évolution par les changements de périmètre ou le nombre d'organismes.*

Cette tendance est générale à l'exception des SIVOM (-7%). Mais pour les communautés de communes, cette évolution est deux fois supérieure à la moyenne nationale.

## **Structure des produits et des charges**

***En 2003, les produits de fonctionnement des EPCI s'élèvent à 23,5 milliards d'euros dont 13,6 pour les GFP.***

Les groupements à fiscalité propre

*Les produits fiscaux et les dotations représentent 86% des produits de fonctionnement des GFP.*

Les dotations et participations (6,3 milliards d'euros) représentent 46,4% des recettes de fonctionnement. Les recettes fiscales nettes (5,4 milliards d'euros) quant à elles ne représentent en 2003 que 40% des ressources de fonctionnement des GFP. En 2003, les GFP ont reversé 57% de leurs recettes fiscales contre 53% en 2002. 62,4% des reversements de fiscalité directe proviennent des communautés d'agglomération au profit essentiellement des communes sous forme d'attribution de compensation ou de dotation de solidarité communautaire.

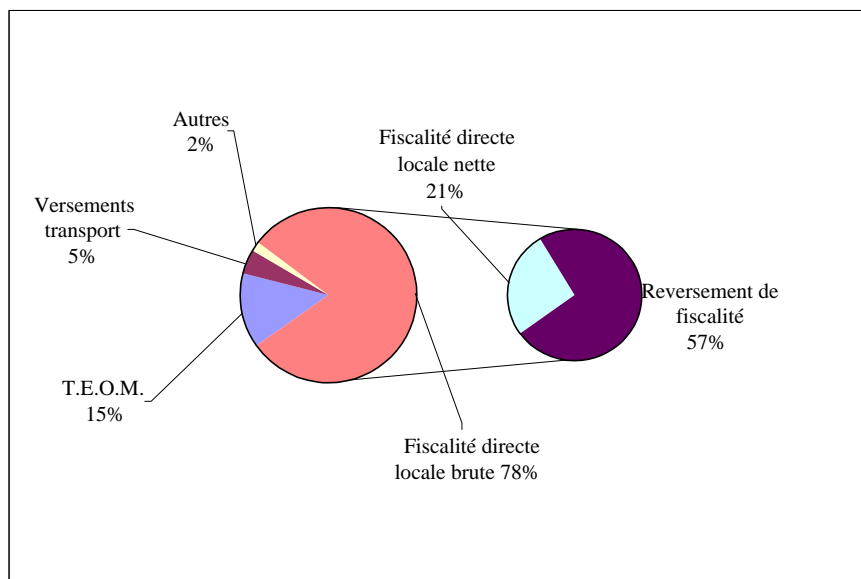
Les **communautés d'agglomération** restent des structures « jeunes ». Les plus anciennes ont quatre années d'existence au maximum. Elles n'ont pas encore lancé tous les programmes relevant de leurs compétences obligatoires. En 2003, elles ont encore reversé les trois quarts de leurs recettes fiscales.

Les **communautés de communes**, quant à elles, ont fait des reversements à hauteur de 43%, les structures nouvelles ne composant que 30% des effectifs.

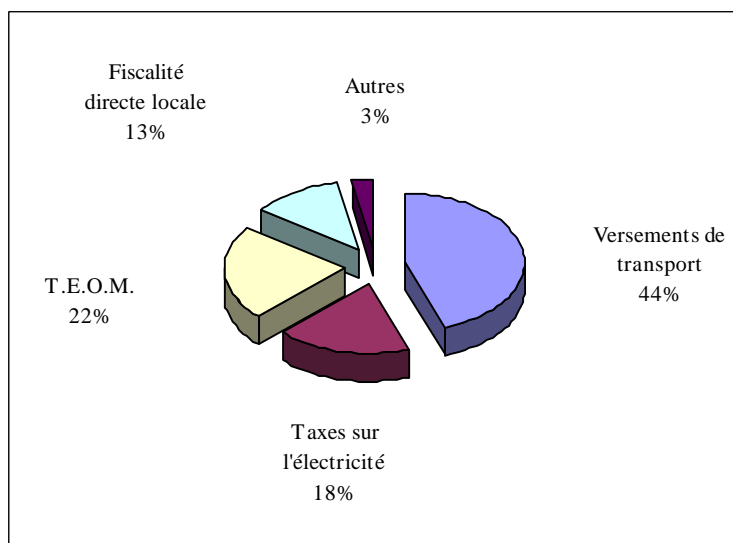
Pour les catégories de groupements dont l'effectif est constant entre 2002 et 2003, les reversements ont été relativement moins importants, 39% pour les **communautés urbaines** et 28% pour les **SAN**.

Les SAN se transforment progressivement en CA. Ils n'utilisent pas, en 2003, l'intégralité du produit de leur fiscalité.

## Structure des recettes fiscales pour les GFP



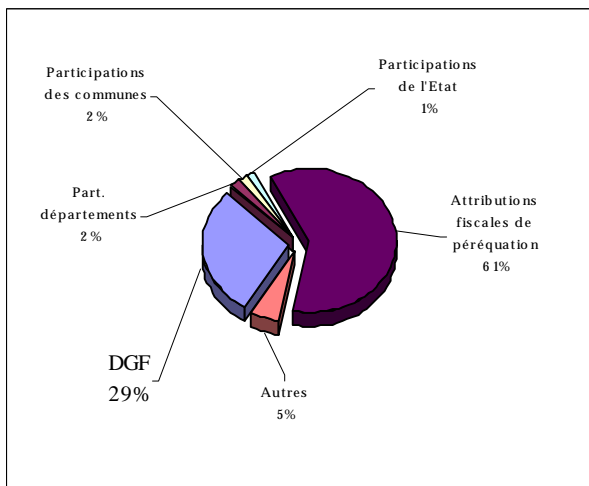
et pour les syndicats (SIVOM et autres syndicats)



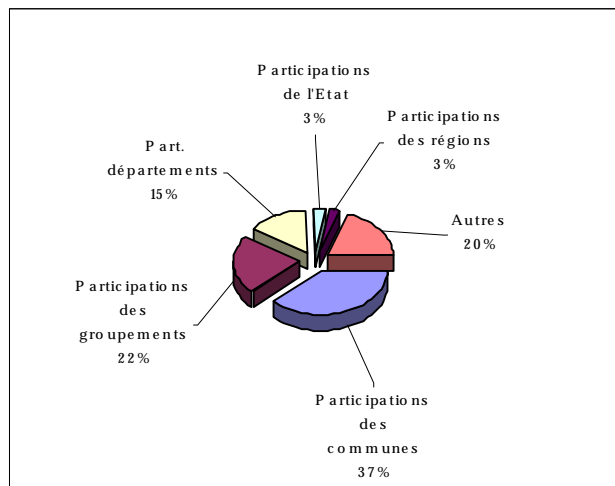
Pour ce qui concerne les autres composantes de la fiscalité, les groupements fiscalisés perçoivent essentiellement les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) et des taxes liées aux transports.

L'autre grande catégorie de ressources est formée par les dotations. Dans cette catégorie, les attributions fiscales de péréquation et de compensation, les dotations versées par l'Etat représentent près de 90%.

Structure des dotations pour les GFP



et pour les syndicats (SIVOM et autres syndicats)



## Les syndicats

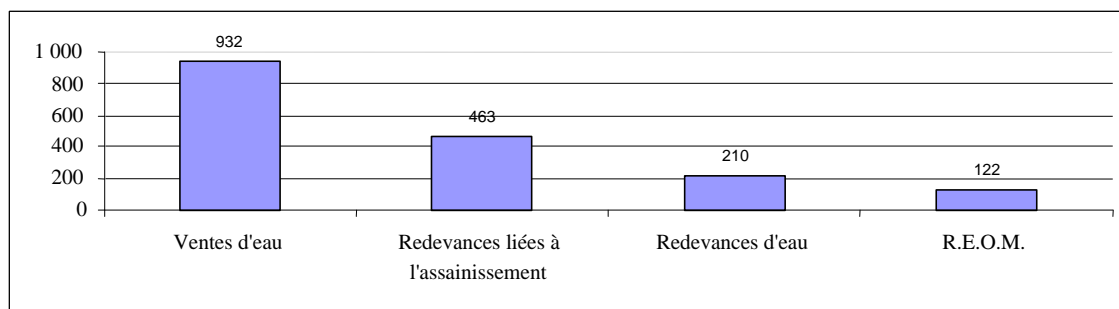
Les ventes, prestations de services et transferts reçus représentent près de 70% des produits de fonctionnement des SIVOM et autres syndicats. Dans ces structures, la part des impôts et taxes est limitée à 16% du total des recettes de fonctionnement.

Les syndicats reçoivent essentiellement des dotations des communes (37%), des groupements de collectivités (22%) et des départements (15%).

Les autres recettes sont directement liées aux différentes activités exercées par les syndicats. Il s'agit, suivant la nature des prestations et le mode de perception choisi par l'établissement, de taxes (assimilées à des produits fiscaux indirects) ou bien de redevances (factures payées par l'utilisateur en fonction du service rendu ou du produit vendu).

Ainsi, en 2003, les principales prestations de service ou ventes perçues par les syndicats concernent les ventes d'eau (29%), la redevance sur l'assainissement (14%), la redevance sur l'eau (7%) et la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (4%).

### Principaux produits issus des ventes et prestations de services des syndicats (en millions d'euros)



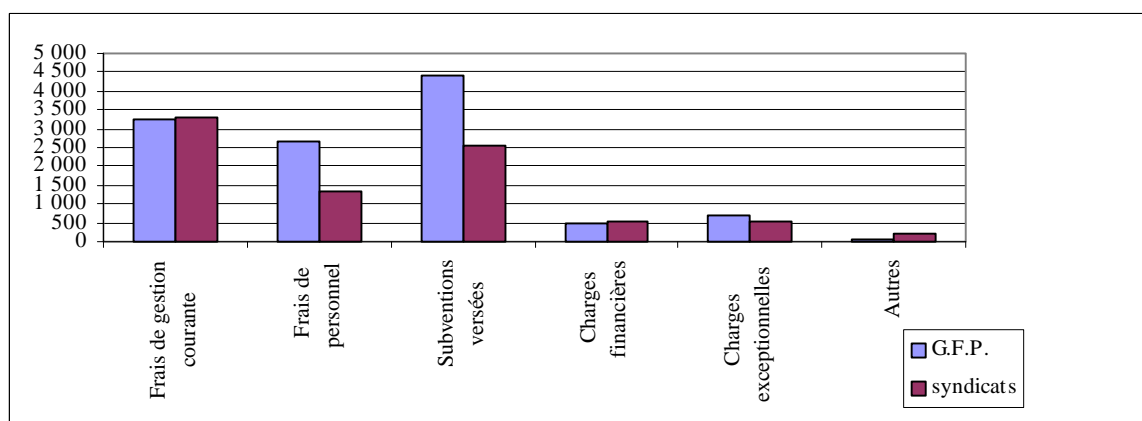
~~Au niveau des autres composantes de la fiscalité, les principales taxes concernent les transports (45%), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (22%) et, dans une moindre mesure, l'électricité (18%).~~

**Les charges de fonctionnement d'un montant de 20 milliards d'euros sont constituées pour 87% par les frais de gestion courante, les frais de personnel et les subventions versées.**

Les groupements à fiscalité propre :

Ils versent des subventions pour plus de 4 milliards d'euros. Ces interventions sont attribuées essentiellement à divers organismes de droit public et privé, dont les sociétés d'économie mixte (S.E.M.), ainsi qu'aux communes et aux centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.). Ce poste est le plus important des charges pour les GFP (38%).

**Répartition des charges courantes (en millions d'euros)**



Le poste « frais de gestion courante » représente 28% des charges courantes pour les GFP. Il concerne essentiellement les fournitures et entretien de petit équipement, les frais de transports de biens et de personnes. Les frais de personnel, quant à eux, ne représentent que 21% des charges.

Les syndicats :

Ces organismes sont en majorité à vocation unique. Ils possèdent une organisation administrative simplifiée, limitant leurs frais de personnel. Ces structures sont plus légères que les groupements à fiscalité propre qui ont à gérer plusieurs compétences dans des domaines très variés. Ainsi malgré leur nombre, les charges de personnel des syndicats (1,3 milliard d'euros) sont près de deux fois inférieures aux charges de personnel des GFP (2,7 milliards d'euros). Par contre, les frais de gestion courante représentent 39% des charges des syndicats.

En 2003, la part des charges structurelles (frais de personnel, intérêts des emprunts et subventions de fonctionnement) dans les produits réels est de 52% pour l'ensemble des EPCI et de 57% pour les seuls GFP.

Le taux global est stable entre 2002 et 2003 (+0,7 point), mais il a évolué différemment selon les catégories de collectivités.

Le poids des charges obligatoires augmente pour les communautés urbaines (+ 2,7 points) alors qu'il se stabilise pour les communautés de communes et qu'il baisse pour les communautés d'agglomération (-2,7 points) et les SAN (-1 point).

Ces charges sont plus lourdes pour les structures urbaines à fiscalité propre (CU, CA et SAN), que pour les syndicats (inférieures à 47%), même si les écarts se réduisent entre 2002 et 2003.

## Analyse de l'investissement

*En 2003, l'investissement direct d'un montant de 9,7 milliards d'euros est en augmentation de 8,5% par rapport à 2002, avec une évolution plus importante pour les GFP.*

### Les groupements à fiscalité propre

Avec une hausse de 8,6% du nombre d'établissements, les GFP ont augmenté leurs dépenses d'investissement direct de 9,4%.

Les dépenses d'équipement des GFP représentent plus de deux fois leur autofinancement. Elles sont financées à 61% par les emprunts et les subventions d'équipement.

En 2003, l'investissement direct des **communautés urbaines** est financé à 91% par les emprunts (contre 52% en 2002). Avec les subventions d'équipement, les communautés urbaines dépassent leurs besoins d'investissement.

Les principaux champs d'intervention des communautés urbaines sont l'assainissement, les transports, et la distribution d'eau potable.

En 2003, les **communautés d'agglomération** financent leurs dépenses d'investissement pour 52% par les emprunts et les subventions. La part des emprunts dans les dépenses d'équipement est en diminution entre 2002 et 2003 ; elle passe de 50% à 42%. En 2003, elles ont investi en priorité dans les domaines de l'eau (assainissement et distribution), les transports, et dans une moindre mesure dans la collecte et les traitements des ordures ménagères et l'aménagement de zones.

CAF et ratios de structure des EPCI en 2003

	communautés urbaines	communautés d'agglomération	communautés de communes	SAN	ensemble des GFP	Syndicats et SIVOM	TOTAL DES EPCI
<i>en millions d'euros</i>							
Produits réels de fonctionnement (PFCFAF)	3 965	4 585	4 156	551	13 257	9 337	22 594
Capacité d'autofinancement (CAF)	839	834	798	142	2 613	2 196	4 809
<i>en %</i>							
Rigidité des charges structurelles	62,6	54,5	53,0	56,7	56,5	46,6	52,4
Subventions reçues/dépenses équipement	14,3	10,7	16,5	13,0	14,0	36,4	24,5
Emprunts/dépenses équipement	91,4	41,7	22,0	176,0	47,0	45,0	46,1
Dépenses équipement/CAF	1,2	2,1	2,8	1,1	2,0	2,1	2,0

Les emprunts et les subventions couvrent à peine 38% de l'investissement direct des **communautés de communes**. En 2003, les emprunts n'interviennent que pour 22% dans les dépenses d'équipement, contre 40% en 2001. La part des emprunts pour couvrir les dépenses d'équipement des communautés de communes baisse régulièrement : elle était de 40% en 2001 et de 25% en 2002. Les dépenses d'équipement représentent plus de 3 fois la capacité d'autofinancement (CAF).

Les communautés de communes reçoivent beaucoup de dotations, ce poste constitue 41% des recettes d'investissement.

En 2003, les **SAN** maintiennent une politique de recours à l'emprunt au-delà de leurs besoins d'investissements, et continuent de conforter leur fonds de roulement. Les investissements concernent principalement les domaines de l'eau et de la culture.

### Les syndicats

L'investissement direct des syndicats (SIVOM et autres syndicats) augmente de 7,5%. Les **structures syndicales** financent leurs dépenses d'équipement par les subventions (36%) et les emprunts (45%).

Les syndicats (SIVU) interviennent en priorité dans les domaines de l'eau (distribution et assainissement), de l'énergie (production et distribution), la collecte et le traitement des ordures ménagères et les transports. Ils sont présents également dans de nombreux autres domaines, mais engagent des dépenses d'investissement moins importantes.

## Equilibre financier global de l'intercommunalité

**En 2003, les EPCI confortent leur fonds de roulement à hauteur de 4,8 milliards d'euros.**

*Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources longues sur les emplois fixes.*

En effet, les EPCI dégagent en 2003 une capacité de financement de 3,9 milliards d'euros, à laquelle s'ajoute une variation d'endettement positive.

### Equilibre financier global des E P C I en 2003

en millions d'euros

	communautés urbaines	communautés d'agglomération	communautés de communes	syndicats d'agglom° nouvelle	total des GFP	syndicats à vocation multiple	autres syndicats	total des syndicats	ensemble des EPCI
<b>fonctionnement</b>									
charges de fonctionnement CAF(1)	3 126	3 751	3 358	409	10 644	656	6 484	7 140	17 784
produits de fonctionnement CAF(2)	3 965	4 585	4 156	551	13 257	774	8 562	9 336	22 593
<b>Capacité d'autofinancement (2) - (1)</b>	<b>839</b>	<b>834</b>	<b>798</b>	<b>142</b>	<b>2 613</b>	<b>118</b>	<b>2 078</b>	<b>2 196</b>	<b>4 809</b>
<b>investissement (hors dette)</b>									
Emplois d'investissement (hors remboursements de dettes (3))	1 487	2 473	2 809	238	7 007	491	5 953	6 444	13 451
ressources d'investissement (hors emprunts (4))	1 382	2 164	2 625	212	6 383	509	5 639	6 148	12 531
<b>besoin de financement</b> , si (3) - (Autofinancement + (4)) > 0									
<b>capacité de financement</b> , si (Autofinancement + (4)) - (3) > 0	734	525	614	116	1 989	136	1 764	1 900	3 889
<b>couverture du besoin de financement ou utilisation de la capacité de financement :</b>									
- variation d'endettement (emprunts-remboursements) <sup>a</sup>	66	269	137	30	502	-23	402	379	881
- variation du fonds de roulement <sup>b</sup>	800	794	751	146	2 491	113	2 166	2 279	4 770

<sup>a</sup> : le signe moins indique un désendettement

<sup>b</sup> : le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Toutes les structures, à l'exception des SIVOM, s'endettent. Grâce à un équilibre entre les emplois et les ressources d'investissement et un niveau élevé de la capacité de financement, l'ensemble des EPCI ont constitué un fonds de roulement important.

### Encours de dettes des EPCI en 2003 et 2002

	en millions d'euros		variation 03/02	valeur en jours de recettes réelles en 2003	valeur en jours de recettes réelles en 2002
	2003	2002			
Communautés urbaines	3 719	3 648	1,9%	331	342
Communautés d'agglomération	2 668	2 273	17,4%	206	211
Communautés de communes	2 412	2 284	5,6%	201	240
SAN	1 609	1 576	2,1%	1 046	1 098
SIVOM	827	917	-9,8%	364	387
Autres syndicats	9 714	9 088	6,9%	386	414
<b>TOTAL</b>	<b>20 949</b>	<b>19 786</b>	<b>5,9%</b>	<b>322</b>	<b>349</b>

En 2003, l'endettement des EPCI est inférieur à une année de recettes de fonctionnement, il est en léger recul par rapport à 2002 (322 jours en 2003 contre 349 jours).

L'endettement représente 3 années de recettes de fonctionnement pour les SAN alors qu'il demeure en deçà d'un an dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ces dernières sont faiblement endettées au terme de leur quatrième année d'exercice.

Pour les communautés urbaines et les SIVOM, l'endettement se rapproche d'une année de recettes de fonctionnement.

## **LES RESULTATS CONSOLIDES EN 2003**

La consolidation est réalisée pour la structure considérée selon le périmètre des budgets principaux et de leurs budgets annexes. Les opérations réciproques entre ceux-ci et les affectations d'immobilisation ont été préalablement neutralisées.

Cette consolidation est effectuée pour les CU, CA et SAN.

Les résultats ont été regroupés par catégorie de structures. Ils permettent d'avoir, pour 2003, une évaluation des recettes et dépenses totales des groupements, et une ventilation des masses financières par activité (ou compétence) si la comptabilité de celle-ci a été tenue dans un budget annexe.

En 2003, les communautés urbaines avaient au total 77 budgets annexes, soit 5,5 budgets annexes en moyenne par CU. Deux compétences ont un poids financier important. Les transports et l'assainissement (27% des budgets annexes) qui regroupent 79% des dépenses totales des budgets annexes.

Les communautés d'agglomération, quant à elles, comptaient en 2003, 534 budgets annexes, soit 3,7 budgets annexes en moyenne par CA. Leur champ de compétences est beaucoup plus restreint.

A côté des compétences sur les transports et sur l'assainissement (31% des budgets annexes et 68% des dépenses totales), trois autres compétences « collecte et traitement des ordures ménagères », « aménagement de zones industrielles et d'habitation » et enfin « adduction et distribution d'eau potable » représentent 95% des charges financières des communautés d'agglomération.

**TABLEAUX**

**ET**

**SERIES**

# Comptes des EPCI par catégorie juridique d'établissement en 2003

en millions d'euros

	communautés urbaines	communautés d'agglomération	communautés de communes	syndicats d'agglomération nouvelle	syndicats à vocation multiple	autres syndicats (*)	TOTAL
<i>Nombre d'établissements **</i>	<b>14</b>	<b>143</b>	<b>2 195</b>	<b>8</b>	<b>1 612</b>	<b>16 123</b>	<b>20 095</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ventes, prestations de services et autres	312	180	256	25	197	3 013	<b>3 983</b>
Dotations et participations reçues	1 538	2 832	1 699	231	379	3 170	<b>9 849</b>
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	512	752	545	31	8	4	<b>1 852</b>
<i>- Compensations fiscales</i>	967	1 886	791	170	---	---	<b>3 814</b>
Impôts et taxes	1 824	1 312	2 012	255	132	1 497	<b>7 032</b>
<i>dont impôts locaux</i>	2 196	4 679	2 783	349	54	157	<b>10 218</b>
(Reversement de fiscalité)	-1 188	-4 340	-1 527	-101	-3	-45	<b>-7 156</b>
Autres produits	375	340	344	43	109	1 377	<b>2 588</b>
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>4 049</b>	<b>4 664</b>	<b>4 311</b>	<b>554</b>	<b>817</b>	<b>9 057</b>	<b>23 452</b>
Frais de gestion courants	746	1 228	1 173	114	264	3 026	<b>6 551</b>
Frais de personnel	933	811	801	110	211	1 110	<b>3 976</b>
Subventions versées et contingents	1 418	1 596	1 287	131	147	2 407	<b>6 986</b>
Charges financières	158	110	120	72	45	480	<b>985</b>
<i>dont intérêts des emprunts</i>	131	99	112	71	43	435	<b>891</b>
Autres charges	229	271	271	11	70	686	<b>1 538</b>
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>3 484</b>	<b>4 016</b>	<b>3 652</b>	<b>438</b>	<b>737</b>	<b>7 709</b>	<b>20 036</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>565</b>	<b>648</b>	<b>659</b>	<b>116</b>	<b>80</b>	<b>1 348</b>	<b>3 416</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
Dotations et fonds divers	673	1 407	1 559	128	195	1 635	<b>5 597</b>
<i>dont FCTVA</i>	99	86	155	22	27	125	<b>514</b>
Subventions d'équipement reçues	147	186	370	20	109	1 545	<b>2 377</b>
Emprunts (a)	938	730	490	269	115	1 928	<b>4 470</b>
Autres ressources	562	571	696	64	205	2 459	<b>4 557</b>
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>2 320</b>	<b>2 894</b>	<b>3 115</b>	<b>481</b>	<b>624</b>	<b>7 567</b>	<b>17 001</b>
Autofinancement	565	648	659	116	80	1 348	<b>3 416</b>
<b>Ressources totales d'investissement (V)=(IV)+(III)</b>	<b>2 885</b>	<b>3 542</b>	<b>3 774</b>	<b>597</b>	<b>704</b>	<b>8 915</b>	<b>20 417</b>
Dépenses d'équipement	1 027	1 747	2 235	152	331	4 207	<b>9 699</b>
<i>dont Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	1	784	990	1	---	---	<b>1 776</b>
Remboursement d'emprunts (b)	872	461	353	239	138	1 526	<b>3 589</b>
Autres emplois	460	726	574	86	160	1 746	<b>3 752</b>
<b>Emplois d'investissement (VI)</b>	<b>2 359</b>	<b>2 934</b>	<b>3 162</b>	<b>477</b>	<b>629</b>	<b>7 479</b>	<b>17 040</b>

(\*) y compris les syndicats mixtes, les établissements publics d'entente interrégionale et interdépartementale, les autres EPA dont EPA culturels et les EPIC hors régies personnalisées

(\*\*) établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2003 par le poste comptable

## Evolution des EPCI entre 2003 -- 2002

unité : million d'euros

	les groupements à fiscalité propre			les syndicats			ensemble des EPCI		
	2 002	2 003	évolution %	2 002	2 003	évolution %	2 002	2 003	évolution %
Nombre d'établissements	2 174	2 360	8,6	17 828	17 735	-0,5	20 002	20 095	0,5
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>									
Ventes, prestations de services et autres	669	773	15,5	3 130	3 210	2,6	3 799	3 983	4,8
Dotations et participations reçues	5 292	6 300	19,0	3 415	3 549	3,9	8 707	9 849	13,1
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	1 671	1 840	10,1	13	12	-7,7	1 684	1 852	10,0
<i>- Compensations fiscales</i>	2 995	3 814	27,3	--	--	--	2 995	3 814	27,3
Impôts et taxes	5 016	5 403	7,7	1 390	1 629	17,2	6 406	7 032	9,8
<i>dont impôts locaux</i>	8 700	10 007	15,0	219	211	-3,7	8 919	10 218	14,6
(Reversement de fiscalité)	-5 657	-7 156	26,5	--	--	--	-5 657	-7 156	26,5
Autres produits	1 016	1 102	8,5	1 388	1 486	7,1	2 404	2 588	7,7
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>11 993</b>	<b>13 578</b>	<b>13,2</b>	<b>9 323</b>	<b>9 874</b>	<b>5,9</b>	<b>21 316</b>	<b>23 452</b>	<b>10,0</b>
Frais de gestion courants	2 792	3 261	16,8	3 199	3 290	2,8	5 991	6 551	9,3
Frais de personnel	2 189	2 655	21,3	1 232	1 321	7,2	3 421	3 976	16,2
Subventions versées	4 018	4 432	10,3	2 257	2 554	13,2	6 275	6 986	11,3
Charges financières	485	460	-5,2	554	525	-5,2	1 039	985	-5,2
<i>dont intérêts des emprunts</i>	443	413	-6,8	463	478	3,2	906	891	-1,7
Autres charges	706	782	10,8	782	756	-3,3	1 488	1 538	3,4
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>10 190</b>	<b>11 590</b>	<b>13,7</b>	<b>8 024</b>	<b>8 446</b>	<b>5,3</b>	<b>18 214</b>	<b>20 036</b>	<b>10,0</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>1 803</b>	<b>1 988</b>	<b>10,3</b>	<b>1 299</b>	<b>1 428</b>	<b>9,9</b>	<b>3 102</b>	<b>3 416</b>	<b>10,1</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>									
Dotations et fonds divers	3 690	3 767	2,1	1 615	1 830	13,3	5 305	5 597	5,5
<i>dont FCTVA</i>	351	362	3,1	133	152	14,3	484	514	6,2
Subventions d'équipement reçues	583	723	24,0	1 590	1 654	4,0	2 173	2 377	9,4
Emprunts	2 110	2 427	15,0	1 705	2 043	19,8	3 815	4 470	17,2
Autres ressources	1 647	1 893	14,9	2 346	2 664	13,6	3 993	4 557	14,1
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>8 030</b>	<b>8 810</b>	<b>9,7</b>	<b>7 256</b>	<b>8 191</b>	<b>12,9</b>	<b>15 286</b>	<b>17 001</b>	<b>11,2</b>
Dépenses d'équipement	4 717	5 161	9,4	4 221	4 538	7,5	8 938	9 699	8,5
Remboursement d'emprunts	1 928	1 925	-0,2	1 616	1 664	3,0	3 544	3 589	1,3
Autres emplois	1 481	1 846	24,6	1 354	1 906	40,8	2 835	3 752	32,3
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>8 126</b>	<b>8 932</b>	<b>9,9</b>	<b>7 191</b>	<b>8 108</b>	<b>12,8</b>	<b>15 317</b>	<b>17 040</b>	<b>11,2</b>

EPCI par catégorie juridique d'établissement - Evolution 2002 - 2003

en %

	communautés urbaines	communautés d'agglomération	communautés de communes	syndicats d'agglomération nouvelle	syndicats à vocation multiple	autres syndicats (*)	TOTAL
<b>Nombre d'établissements</b>	0,0	19,2	8,0	0,0	-6,9	0,2	0,5
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ventes, prestations de services et autres	-1,0	27,7	34,0	13,6	-10,9	3,6	4,8
Dotations et participations reçues	13,8	23,3	16,1	27,6	-19,4	7,6	13,1
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	2,2	17,1	9,7	0,0	-11,1	0,0	10,0
<i>- Compensations fiscales</i>	24,9	28,0	27,0	36,0	--	--	27,3
Impôts et taxes	-4,9	10,3	23,1	-7,3	40,4	15,5	9,8
<i>dont impôts locaux</i>	6,3	16,0	24,3	-3,6	-14,3	0,0	14,6
(Reversement de fiscalité)	25,3	22,8	40,7	11,0	--	--	26,5
Autres produits	5,0	5,6	16,2	4,9	-8,4	8,5	7,7
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>2,7</b>	<b>18,1</b>	<b>20,3</b>	<b>6,7</b>	<b>-9,6</b>	<b>7,6</b>	<b>10,0</b>
Frais de gestion courants	-7,6	37,2	18,8	10,7	-14,3	4,7	9,3
Frais de personnel	1,0	54,2	25,9	6,8	-8,7	10,9	16,2
Subventions versées	15,8	-0,2	19,6	11,0	-4,5	14,5	11,3
Charges financières	-9,7	1,9	-2,4	-8,9	-15,1	-4,2	-5,2
<i>dont intérêts des emprunts</i>	-12,1	-2,9	-3,4	-6,6	-10,4	4,8	-1,7
Autres charges	-10,5	29,0	18,9	-8,3	-2,8	-3,4	3,4
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>2,9</b>	<b>20,3</b>	<b>19,7</b>	<b>5,5</b>	<b>-9,9</b>	<b>7,0</b>	<b>10,0</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>2,0</b>	<b>6,1</b>	<b>23,4</b>	<b>11,5</b>	<b>-7,0</b>	<b>11,1</b>	<b>10,1</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
Dotations et fonds divers	-57,7	94,6	24,2	5,8	-15,2	18,1	5,5
<i>dont FCTVA</i>	1,0	0,0	8,4	-8,3	-6,9	20,2	6,2
Subventions d'équipement reçues	17,6	37,8	21,3	11,1	0,0	4,3	9,4
Emprunts	5,5	37,0	8,4	14,0	-8,0	22,0	17,2
Autres ressources	-13,1	30,7	38,6	4,9	12,0	13,7	14,1
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>-28,7</b>	<b>58,3</b>	<b>23,9</b>	<b>10,3</b>	<b>-3,6</b>	<b>14,5</b>	<b>11,2</b>
Dépenses d'équipement	-40,3	65,0	26,2	-8,4	-10,5	9,2	8,5
Remboursement d'emprunts	-9,8	27,3	-5,1	5,3	-9,2	4,2	1,3
Autres emplois	-23,6	59,2	46,8	168,8	53,8	39,7	32,3
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>-28,3</b>	<b>56,3</b>	<b>24,8</b>	<b>12,2</b>	<b>0,5</b>	<b>13,9</b>	<b>11,2</b>

(\*) y compris les syndicats mixtes, les établissements publics d'entente interrégionale et interdépartementale, les autres EPA dont EPA culturels et les EPIC hors régies personnalisées

## Structure (en %) des comptes des EPCI par catégorie juridique d'établissement en 2003

	communautés urbaines	communautés d'agglomération	communautés de communes	syndicats d'agglomération nouvelle	syndicats à vocation multiple	autres syndicats (*)	TOTAL
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ventes, prestations de services et autres	7,7	3,9	5,9	4,5	24,1	33,3	<b>17,0</b>
Dotations et participations reçues	38,0	60,7	39,4	41,7	46,4	35,0	<b>42,0</b>
Impôts et taxes	45,0	28,1	46,7	46,0	16,2	16,5	<b>30,0</b>
Autres produits	9,3	7,3	8,0	7,8	13,3	15,2	<b>11,0</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courants	21,4	30,6	32,1	26,0	35,8	39,3	<b>32,7</b>
Frais de personnel	26,8	20,2	21,9	25,1	28,6	14,4	<b>19,8</b>
Subventions versées	40,7	39,7	35,2	29,9	19,9	31,2	<b>34,9</b>
Charges financières	4,5	2,7	3,3	16,4	6,1	6,2	<b>4,9</b>
Autres charges	6,6	6,7	7,4	2,5	9,5	8,9	<b>7,7</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
Dotations et fonds divers	23,3	39,7	41,3	21,4	27,7	18,3	<b>27,4</b>
Subventions d'équipement reçues	5,1	5,3	9,8	3,4	15,5	17,3	<b>11,6</b>
Emprunts	32,5	20,6	13,0	45,1	16,3	21,6	<b>21,9</b>
Autofinancement	19,6	18,3	17,5	19,4	11,4	15,1	<b>16,7</b>
Autres ressources	19,5	16,1	18,4	10,7	29,1	27,6	<b>22,3</b>
<b>Ressources totales d'investissement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	43,5	59,5	70,7	31,9	52,6	56,3	<b>56,9</b>
Remboursement d'emprunts	37,0	15,7	11,2	50,1	21,9	20,4	<b>21,1</b>
Autres emplois	19,5	24,7	18,2	18,0	25,4	23,3	<b>22,0</b>
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) y compris les syndicats mixtes, les établissements publics d'entente interrégionale et interdépartementale, les autres EPA dont EPA culturels et les EPCI hors régies personnalisées

Recettes et dépenses des autres syndicats <sup>(1)</sup> selon l'activité en 2003

activité	eau et/ou assainissement	collecte et traitement des ordures ménagères	transports (hors ramassage scolaire)	production et distribution d'énergie	activités scolaires (hors ramassage scolaire)	aménagement de zones industrielles et d'habitation	tourisme	ramassage scolaire (si individualisé)	activités culturelles	activités sportives	activités agricoles et forestières	voirie	activités sociales	autres et N.D.	TOTAL
nombre d'établissements	4 358	760	160	1 226	2 886	506	422	657	364	389	757	324	237	3 077	16 123
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>2 423</b>	<b>2 016</b>	<b>1 515</b>	<b>635</b>	<b>344</b>	<b>162</b>	<b>181</b>	<b>166</b>	<b>136</b>	<b>145</b>	<b>83</b>	<b>77</b>	<b>61</b>	<b>1 113</b>	<b>9 057</b>
dont :															
- ventes, prestations de service et autres	1 740	632	192	48	48	6	24	21	19	35	25	22	19	182	3 013
- dotations et participations reçues	211	913	394	87	262	97	122	138	108	73	46	30	32	657	3 170
- impôts et taxes	13	311	725	282	14		7	3	4	17	2	11	0	108	1 497
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 881</b>	<b>1 902</b>	<b>1 294</b>	<b>430</b>	<b>302</b>	<b>154</b>	<b>157</b>	<b>162</b>	<b>129</b>	<b>114</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>996</b>	<b>7 709</b>
dont :															
- frais de gestion courants	582	1 257	392	64	112	29	48	123	23	31	23	24	12	306	3 026
- frais de personnel	211	199	28	40	126	14	52	21	95	47	25	19	33	200	1 110
- charges financières	161	64	104	40	16	9	7	2	2	13	5	4	2	51	480
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>2 379</b>	<b>721</b>	<b>1 322</b>	<b>1 424</b>	<b>143</b>	<b>264</b>	<b>201</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>118</b>	<b>53</b>	<b>96</b>	<b>20</b>	<b>781</b>	<b>7 567</b>
dont :															
- emprunts encaissés	483	335	658	98	31	38	29	8	7	32	10	12	3	184	1 928
- Subventions d'équipement reçues	496	102	74	495	27	59	39	2	7	31	17	10	7	185	1 545
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>2 306</b>	<b>671</b>	<b>1 406</b>	<b>1 404</b>	<b>139</b>	<b>261</b>	<b>199</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>126</b>	<b>51</b>	<b>95</b>	<b>19</b>	<b>762</b>	<b>7 479</b>
dont :															
- dépenses d'équipement	1 452	443	684	782	73	64	120	10	15	73	30	63	6	392	4 207
- remboursement d'emprunts	467	156	423	118	47	37	29	4	6	37	15	11	7	169	1 526

(1) hors syndicats à vocation multiple, dont l'activité n'est pas ventilable

**BUDGETS CONSOLIDES DES COMMUNAUTES URBAINES EN 2003**

RUBRIQUES	Activités	Budget consolidé	<i>budget consolidé (en euros par habitant)</i>	Budget principal	Transports (hors ramassage scolaire si individualisé)	Assainissement	Eau potable (adduction et distribution)	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Ordures ménagères	Cimetières et crématoriums	Abattoirs	Exploitation parc de stationnement	Chauffage urbain	Autres
nombre de CU		14												
population (en milliers)		6 203												
nombre de budgets annexes		77			7	14	13	13	2	5	5	3	2	13
DGF		511,8	82,5	511,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Attributions fiscales de péréquation		967,4	156,0	967,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts locaux		2 196,1	354,0	2 196,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts et taxes		1 156,3	186,4	815,5	277,2	0,0	0,0	0,0	63,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Reversement de fiscalité		-1 189,5	-191,8	-1 187,6	-1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits		1 590,6	256,4	745,7	320,5	385,5	218,3	14,5	11,6	3,6	3,7	9,2	0,6	13,0
<b>Produits de fonctionnement</b>		<b>5 232,7</b>	<b>843,6</b>	<b>4 048,8</b>	<b>595,9</b>	<b>385,5</b>	<b>218,3</b>	<b>14,5</b>	<b>75,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>9,2</b>	<b>0,6</b>	<b>13,1</b>
Frais de gestion courants		1 083,7	174,7	745,9	140,3	104,7	34,6	12,2	49,6	0,8	0,7	1,9	0,1	3,2
Frais de personnel		1 043,7	168,3	932,6	8,7	62,1	31,0	0,0	18,6	1,2	0,9	0,3	0,0	5,1
Subventions versées		796,8	128,4	749,2	110,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières		240,1	38,7	158,4	57,3	14,1	8,3	0,5	1,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,2
Autres charges		1 168,0	188,3	897,6	118,6	95,6	101,7	0,6	1,3	0,5	1,8	6,0	0,1	3,1
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>4 332,2</b>	<b>698,4</b>	<b>3 483,7</b>	<b>435,1</b>	<b>276,5</b>	<b>175,6</b>	<b>13,4</b>	<b>70,7</b>	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>	<b>8,4</b>	<b>0,2</b>	<b>11,6</b>
F.C.T.V.A.		104,3	16,8	99,5	0,0	4,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions d'équipement reçues		254,7	41,1	147,0	38,5	68,2	8,2	0,2	0,2	0,0	0,4	3,8	1,8	0,0
Emprunts bancaires et dettes assimilées		1 010,0	162,8	814,6	25,6	128,1	25,4	4,6	5,0	0,1	0,2	1,8	4,5	0,0
Autres ressources		1 962,5	316,4	1 258,9	258,9	352,0	78,4	18,2	10,7	1,0	8,5	5,2	0,4	1,7
<b>Ressources d'investissement</b>		<b>3 331,5</b>	<b>537,1</b>	<b>2 320,0</b>	<b>323,0</b>	<b>552,7</b>	<b>112,0</b>	<b>23,1</b>	<b>16,3</b>	<b>1,1</b>	<b>9,1</b>	<b>10,7</b>	<b>6,7</b>	<b>1,8</b>
Dépenses d'équipement		1 590,3	256,4	1 027,0	211,4	283,7	48,4	1,9	16,5	0,3	0,4	7,2	0,3	4,8
Remboursements de dettes bancaires et ass		979,2	157,9	737,1	97,8	105,9	25,0	1,9	1,5	0,2	0,2	3,9	4,7	1,0
Autres emplois		927,5	149,5	595,0	142,7	164,1	11,9	21,7	2,4	0,6	7,3	1,8	0,0	0,2
<b>Emplois d'investissement</b>		<b>3 497,0</b>	<b>563,8</b>	<b>2 359,1</b>	<b>451,9</b>	<b>553,8</b>	<b>85,3</b>	<b>25,5</b>	<b>20,4</b>	<b>1,1</b>	<b>7,9</b>	<b>12,9</b>	<b>5,0</b>	<b>6,0</b>
Annuité de la dette		1 180,3	190,3	868,2	143,9	119,7	33,1	2,4	2,5	0,3	0,3	4,0	4,7	1,2
Capacité d'autofinancement		1 222,6	197,1	839,4	133,2	165,8	67,9	1,5	5,3	1,6	1,5	3,0	0,5	2,9
CAF nette du remboursement en capital des		243,4	39,2	102,3	35,4	59,9	42,9	-0,4	3,9	1,4	1,3	-0,8	-4,2	1,9
Encours total de la dette		5 353,7	863,1	3 718,7	993,1	416,0	160,0	25,6	22,8	2,8	1,7	3,0	4,5	5,4
Excédent brut de fonctionnement		1 263,9	203,8	881,5	122,3	177,7	70,9	1,7	6,1	1,4	-0,2	-0,4	0,5	2,5
Fonds de roulement à la clôture de l'exercice		409,6	66,0	90,6	88,2	108,1	42,9	60,1	-0,3	2,9	3,4	8,4	2,9	2,3

**BUDGETS CONSOLIDES DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION EN 2003**

en millions d'euros

RUBRIQUES	Activités	Budget principal consolidé	<i>budget consolidé (en euros par habitant)</i>	Budget principal	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Assainissement	Transports (hors ramassage scolaire si individualisé)	Eau potable (adduction et distribution)	Collecte et traitements des ordures ménagères	Autres activités
<b>nombre de CA</b>		143								
<b>population (en milliers)</b>		18 250								
<b>nombre de budgets annexes</b>		534			213	96	72	55	32	66
DGF		776,2	42,5	751,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Attributions fiscales de péréquation		1 939,0	106,2	1 885,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Impôts locaux		4 794,1	262,7	4 678,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts et taxes		1 725,9	94,6	971,9	11,8	0,0	558,0	0,0	118,3	13,4
Reversement de fiscalité		-4 487,2	-245,9	-4 340,3	0,0	0,0	-1,8	0,0	0,0	0,0
Autres produits		2 056,6	112,7	717,1	203,8	532,9	365,5	260,9	129,0	59,6
<b>Produits de fonctionnement</b>		<b>6 804,7</b>	<b>372,8</b>	<b>4 663,7</b>	<b>215,7</b>	<b>532,9</b>	<b>921,6</b>	<b>260,9</b>	<b>247,2</b>	<b>73,1</b>
Frais de gestion courants		2 016,5	110,5	1 228,2	93,7	138,1	272,3	55,4	159,2	27,1
Frais de personnel		995,3	54,5	810,9	6,5	59,5	18,1	37,0	29,9	17,6
Subventions versées		924,4	50,7	323,0	0,8	0,0	290,9	0,0	0,8	5,5
Charges financières		223,7	12,3	109,9	15,5	39,5	37,7	14,1	3,6	3,4
Autres charges		1 605,6	88,0	1 541,3	67,8	127,0	214,2	103,2	34,8	12,5
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>5 765,5</b>	<b>315,9</b>	<b>4 016,1</b>	<b>184,3</b>	<b>364,1</b>	<b>833,1</b>	<b>209,6</b>	<b>228,4</b>	<b>66,2</b>
F.C.T.V.A.		109,5	6,0	85,4	0,4	9,3	10,5	0,4	1,5	0,7
Subventions d'équipement reçues		410,8	22,5	186,1	20,8	146,6	18,5	29,8	7,2	7,7
Emprunts bancaires et dettes assimilées		1 080,9	59,2	570,3	81,1	276,5	62,0	50,8	22,8	32,2
Autres ressources		4 113,4	225,4	2 051,0	224,5	536,9	1 141,8	198,1	83,5	166,5
<b>Ressources d'investissement</b>		<b>5 714,5</b>	<b>313,1</b>	<b>2 894,2</b>	<b>326,8</b>	<b>969,2</b>	<b>1 232,8</b>	<b>279,1</b>	<b>115,0</b>	<b>207,1</b>
Dépenses d'équipement		3 292,6	180,4	1 747,3	130,9	625,5	466,9	179,6	71,0	113,6
Remboursements de dettes bancaires et assin		649,9	35,6	380,2	31,4	144,4	57,6	33,9	13,4	10,5
Autres emplois		1 873,7	102,7	806,1	161,0	226,3	704,0	81,5	35,9	88,3
<b>Emplois d'investissement</b>		<b>5 816,2</b>	<b>318,7</b>	<b>2 933,7</b>	<b>323,3</b>	<b>996,2</b>	<b>1 228,6</b>	<b>294,9</b>	<b>120,2</b>	<b>212,5</b>
Annuité de la dette		870,2	47,7	479,5	41,9	181,6	85,8	47,3	17,0	13,8
Capacité d'autofinancement		1 365,1	74,8	839,1	37,0	211,5	139,0	79,4	24,4	11,9
CAF nette du remboursement en capital des emprunts		715,7	39,2	458,9	5,5	67,1	81,4	45,5	11,0	1,4
Encours total de la dette		4 744,8	260,0	2 506,2	258,9	924,7	633,1	264,8	77,9	71,4
Excédent brut de fonctionnement		1 497,7	82,1	914,6	32,3	246,6	143,0	90,1	14,6	12,5
Fonds de roulement à la clôture d el'exercice		1 281,0	70,2	635,9	119,2	233,0	123,8	77,7	26,3	-3,2

**BUDGETS CONSOLIDES DES SYNDICATS D'AGGLOMERATION NOUVELLE EN 2003**

en millions d'euros

RUBRIQUES	Activités	Budget consolidé	<i>budget consolidé (en euros par habitant)</i>	Budget principal	Assainissement	Eau potable (adduction et distribution)	Activités culturelles	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Transports (hors ramassage scolaire si individualisé)	Production et distribution d'énergie	Autres
nombre de SAN		8									
population (en milliers)		674									
nombre de budgets annexes		24			9	5	3	2	1	1	3
DGF		30,7	45,5	30,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Attributions fiscales de péréquation		169,7	251,7	169,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts locaux		349,1	517,9	349,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts et taxes		6,6	9,7	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reversement de fiscalité		-101,0	-149,9	-101,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits		177,1	262,8	98,7	27,6	3,0	9,0	1,3	0,2	1,1	44,1
<b>Produits de fonctionnement</b>		<b>632,1</b>	<b>937,9</b>	<b>553,7</b>	<b>27,6</b>	<b>3,0</b>	<b>9,0</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>	<b>44,1</b>
Frais de gestion courants		160,2	237,6	114,4	2,9	0,1	3,5	0,2	0,0	0,0	39,0
Frais de personnel		115,5	171,3	109,9	0,6	0,1	4,7	0,0	0,0	0,0	0,6
Subventions versées		65,9	97,7	67,8	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières		76,6	113,7	71,8	4,0	0,6	0,0	0,3	0,1	0,4	0,0
Autres charges		84,5	125,4	74,6	12,2	0,9	0,3	0,6	0,1	0,6	0,0
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>502,6</b>	<b>745,7</b>	<b>438,4</b>	<b>19,6</b>	<b>1,7</b>	<b>8,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>39,6</b>
F.C.T.V.A.		22,6	33,5	21,7	0,7	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions d'équipement reçues		23,3	34,6	19,8	2,9	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires et dettes assimilées		195,7	290,3	186,4	7,1	0,8	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0
Autres ressources		298,8	443,3	252,8	26,6	2,1	0,3	1,1	0,1	0,7	42,1
<b>Ressources d'investissement</b>		<b>540,4</b>	<b>801,7</b>	<b>480,7</b>	<b>37,3</b>	<b>3,3</b>	<b>0,3</b>	<b>3,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>42,1</b>
Dépenses d'équipement		174,5	258,9	152,5	18,7	1,5	0,1	1,5	0,0	0,1	0,1
Remboursements de dettes bancaires et assimilées		167,1	247,9	156,3	8,9	0,9	0,0	0,6	0,0	0,4	0,0
Autres emplois		201,7	299,2	168,1	16,1	1,3	0,0	1,1	0,2	0,1	41,9
<b>Emplois d'investissement</b>		<b>543,3</b>	<b>806,0</b>	<b>476,9</b>	<b>43,7</b>	<b>3,6</b>	<b>0,2</b>	<b>3,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>42,0</b>
Annuité de la dette		243,1	360,6	227,4	12,6	1,3	0,0	0,9	0,0	0,8	0,0
Capacité d'autofinancement		161,5	239,7	141,7	12,4	1,6	0,2	0,4	0,1	0,7	4,5
CAF nette du remboursement en capital des emprunts		-5,6	-8,2	-14,6	3,5	0,7	0,2	-0,2	0,1	0,3	4,5
Encours total de la dette		1 719,3	2 551,0	1 608,7	80,4	12,0	0,7	7,5	0,4	7,9	1,8
Excédent brut de fonctionnement		195,5	290,0	182,9	15,8	1,9	0,2	0,6	0,2	1,1	-7,3
Fonds de roulement à la clôture de l'exercice		71,0	105,4	32,0	4,9	1,2	0,6	1,0	-0,2	-0,7	32,2

# Les communautés urbaines

unité : million d'euros

var. en %

	2000	2001	2002	2003	2003/02
Nombre d'établissements	12	14	14	14	0,0
Nombre de communes	311	348	353	354	0,3
Population (en milliers d'habitants)	4 639	6 193	6 202	6 203	0,0
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	133	154	315	312	-1,0
Dotations et participations reçues	647	1 015	1 351	1 538	13,8
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	363	491	501	512	2,2
Impôts et taxes	1 925	2 079	1 918	1 824	-4,9
<i>dont impôts locaux</i>	1 512	1 947	2 065	2 196	6,3
Autres produits	299	417	357	375	5,0
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>3 004</b>	<b>3 666</b>	<b>3 941</b>	<b>4 049</b>	<b>2,7</b>
Frais de gestion courants	604	730	807	746	-7,6
Frais de personnel	546	651	924	933	1,0
Subventions versées	994	1 239	1 225	1 418	15,8
Charges financières	147	184	175	158	-9,7
<i>dont intérêts des emprunts</i>	132	159	149	131	-12,1
Autres charges	355	208	256	229	-10,5
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>2 646</b>	<b>3 011</b>	<b>3 387</b>	<b>3 484</b>	<b>2,9</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>358</b>	<b>655</b>	<b>554</b>	<b>565</b>	<b>2,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	451	1 697	1 591	673	-57,7
<i>dont FCTVA</i>	70	158	98	99	1,0
Subventions et participations d'équipement	170	159	125	147	17,6
Emprunts (a)	862	1 237	889	938	5,5
Autres ressources	620	687	647	562	-13,1
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>2 103</b>	<b>3 780</b>	<b>3 252</b>	<b>2 320</b>	<b>-28,7</b>
Dépenses d'équipement	952	1 882	1 721	1 027	-40,3
Remboursement d'emprunts (b)	720	1 022	967	872	-9,8
Autres emplois	406	1 143	602	460	-23,6
<b>Emplois d'investissement (V)</b>	<b>2 078</b>	<b>4 047</b>	<b>3 290</b>	<b>2 359</b>	<b>-28,3</b>
<b>Besoin de financement = [(V)-(b)]- [(IV)+(II)-(a)]</b>	<b>-241</b>	<b>-173</b>	<b>-594</b>	<b>-460</b>	<b>///</b>

# Les communautés d'agglomération

unité : million d'euros

var. en %

	2000	2001	2002	2003	2003/02
Nombre d'établissements	56	90	120	143	19,2
Nombre de communes	873	1 435	1 996	2 441	22,3
Population (en milliers d'habitants)	7 091	11 486	15 924	18 250	14,6
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	55	98	141	180	27,7
Dotations et participations reçues	600	1 380	2 297	2 832	23,3
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	233	449	642	752	17,1
Impôts et taxes	1 459	1 152	1 189	1 312	10,3
<i>dont impôts locaux</i>	1 605	3 182	4 034	4 679	16,0
Autres produits	108	174	322	340	5,6
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>2 222</b>	<b>2 804</b>	<b>3 949</b>	<b>4 664</b>	<b>18,1</b>
Frais de gestion courants	275	556	895	1 228	37,2
Frais de personnel	200	336	526	811	54,2
Subventions versées	1 374	1 345	1 599	1 596	-0,2
Charges financières	50	79	108	110	1,9
<i>dont intérêts des emprunts</i>	45	75	102	99	-2,9
Autres charges	110	130	210	271	29,0
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>2 010</b>	<b>2 446</b>	<b>3 338</b>	<b>4 016</b>	<b>20,3</b>
<b>Autofinancement (III)=(I) - (II)</b>	<b>212</b>	<b>358</b>	<b>611</b>	<b>648</b>	<b>6,1</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	251	612	723	1 407	94,6
<i>dont FCTVA</i>	21	69	86	86	0,0
Subventions et participations d'équipement	50	116	135	186	37,8
Emprunts (a)	185	349	533	730	37,0
Autres ressources	208	490	437	571	30,7
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>694</b>	<b>1 567</b>	<b>1 828</b>	<b>2 894</b>	<b>58,3</b>
Dépenses d'équipement	380	843	1 059	1 747	65,0
Remboursement d'emprunts (b)	154	280	362	461	27,3
Autres emplois	255	452	456	726	59,2
<b>Emplois d'investissement (V)</b>	<b>789</b>	<b>1 575</b>	<b>1 877</b>	<b>2 934</b>	<b>56,3</b>
<b>Besoin de financement (b)-[(IV)+(III)-(a)]</b>	<b>-86</b>	<b>-281</b>	<b>-391</b>	<b>-339</b>	<b>///</b>

# Les communautés de communes

unité : million d'euros

var. en %

	2000	2001	2002	2003	2003/02
Nombre d'établissements	1 604	1 717	2 032	2 195	8,0
Nombre de communes	17 888	19 863	24 454	26 907	10,0
Population (en milliers d'habitants)	18 041	18 390	22 262	23 698	6,5
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	126	150	191	256	34,0
Dotations et participations reçues	751	933	1 463	1 699	16,1
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	336	352	497	545	9,7
Impôts et taxes	1 593	1 188	1 634	2 012	23,1
<i>dont impôts locaux</i>	1 733	1 508	2 239	2 783	24,3
Autres produits	199	209	296	344	16,2
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>2 669</b>	<b>2 480</b>	<b>3 584</b>	<b>4 311</b>	<b>20,3</b>
Frais de gestion courants	585	700	987	1 173	18,8
Frais de personnel	347	420	636	801	25,9
Subventions versées	1 192	758	1 076	1 287	19,6
Charges financières	80	92	123	120	-2,4
<i>dont intérêts des emprunts</i>	75	86	116	112	-3,4
Autres charges	128	152	228	271	18,9
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>2 332</b>	<b>2 123</b>	<b>3 050</b>	<b>3 652</b>	<b>19,7</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>337</b>	<b>357</b>	<b>534</b>	<b>659</b>	<b>23,4</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	523	711	1 255	1 559	24,2
<i>dont FCTVA</i>	89	111	143	155	8,4
Subventions et participations d'équipement	200	236	305	370	21,3
Emprunts (a)	400	459	452	490	8,4
Autres ressources	715	521	502	696	38,6
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>1 838</b>	<b>1 927</b>	<b>2 514</b>	<b>3 116</b>	<b>23,9</b>
Dépenses d'équipement	916	1 146	1 771	2 235	26,2
Remboursement d'emprunts (b)	314	247	372	353	-5,1
Autres emplois	576	272	391	574	46,8
<b>Emplois d'investissement (V)</b>	<b>1 806</b>	<b>1 665</b>	<b>2 534</b>	<b>3 162</b>	<b>24,8</b>
<b>Besoin de financement =</b> <b>[(V)-(b)]-[(IV)+(III)-(a)]</b>	<b>-283</b>	<b>-407</b>	<b>-434</b>	<b>-476</b>	<b>///</b>

# Les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)

unité : million d'euros

var. en %

	2000	2001	2002	2003	2003/02
Nombre d'établissements	9	8	8	8	0,0
Nombre de communes	51	47	47	52	10,6
Population (en milliers d'habitants)	765	635	649	674	3,9
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	27	26	22	25	13,6
Dotations et participations reçues	129	139	181	231	27,6
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	32	30	31	31	0,0
Impôts et taxes	383	302	275	255	-7,3
<i>dont impôts locaux</i>	441	386	362	349	-3,6
Autres produits	53	35	41	43	4,9
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>593</b>	<b>502</b>	<b>519</b>	<b>554</b>	<b>6,7</b>
Frais de gestion courants	100	96	103	114	10,7
Frais de personnel	103	99	103	110	6,8
Subventions versées	161	123	118	131	11,0
Charges financières	95	89	79	72	-8,9
<i>dont intérêts des emprunts</i>	90	85	76	71	-6,6
Autres charges	13	6	12	11	-8,3
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>473</b>	<b>414</b>	<b>415</b>	<b>438</b>	<b>5,5</b>
<b>Autofinancement (III)=(I) - (II)</b>	<b>120</b>	<b>88</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>11,5</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	113	121	121	128	5,8
<i>dont FCTVA</i>	16	18	24	22	-8,3
Subventions et participations d'équipement	48	22	18	20	11,1
Emprunts (a)	172	170	236	269	14,0
Autres ressources	185	85	61	64	4,9
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>518</b>	<b>398</b>	<b>436</b>	<b>481</b>	<b>10,3</b>
Dépenses d'équipement	252	195	166	152	-8,4
Remboursement d'emprunts (b)	170	177	227	239	5,3
Autres emplois	127	30	32	86	168,8
<b>Emplois d'investissement (V)</b>	<b>549</b>	<b>402</b>	<b>425</b>	<b>477</b>	<b>12,2</b>
<b>Besoin de financement = [(V)-(b)]</b>					
<b>[(IV)+(III)-(a)]</b>	-87	-91	-106	-90	///

# Les syndicats à vocation multiple (SIVOM)

unité : million d'euros

var. en %

	2000	2001	2002	2003	2003/02
Nombre d'établissements	1 882	1 803	1 732	1 612	-6,9
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	208	199	221	197	-10,9
Dotations et participations reçues	500	480	470	379	-19,4
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	11	10	9	8	-11,1
Impôts et taxes	104	111	94	132	40,4
<i>dont impôts locaux</i>	85	81	63	54	-14,3
Autres produits	123	152	119	109	-8,4
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>935</b>	<b>942</b>	<b>904</b>	<b>817</b>	<b>-9,6</b>
Frais de gestion courants	325	308	308	264	-14,3
Frais de personnel	229	225	231	211	-8,7
Subventions versées	143	164	154	147	-4,5
Charges financières	64	63	53	45	-15,1
<i>dont intérêts des emprunts</i>	59	57	48	43	-10,4
Autres charges	83	101	72	70	-2,8
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>844</b>	<b>861</b>	<b>818</b>	<b>737</b>	<b>-9,9</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>99</b>	<b>81</b>	<b>86</b>	<b>80</b>	<b>-7,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	121	185	230	195	-15,2
<i>dont FCTVA</i>	30	30	29	27	-6,9
Subventions et participations d'équipement	87	95	109	109	0,0
Emprunts (a)	143	144	125	115	-8,0
Autres ressources	168	240	183	205	12,0
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>519</b>	<b>664</b>	<b>647</b>	<b>624</b>	<b>-3,6</b>
Dépenses d'équipement	245	281	370	331	-10,5
Remboursement d'emprunts (b)	139	200	152	138	-9,2
Autres emplois	143	184	104	160	53,8
<b>Emplois d'investissement (V)</b>	<b>527</b>	<b>665</b>	<b>626</b>	<b>629</b>	<b>0,5</b>
<b>Besoin de financement =</b> <b>[(V)-(b)]-[(IV)+(III)-(a)]</b>	<b>-87</b>	<b>-136</b>	<b>-134</b>	<b>-98</b>	<b>///</b>

# Les autres syndicats

unité : million d'euros

var. en %

	2000	2001	2002	2003	2003/02
Nombre d'établissements	16 450	16 129	16 096	16 123	0,2
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	2 678	2 328	2 909	3 013	3,6
Dotations et participations reçues	2 759	2 838	2 945	3 170	7,6
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	5	12	4	4	0,0
Impôts et taxes	1 108	1 052	1 296	1 497	15,5
<i>dont impôts locaux</i>	181	192	157	157	0,0
Autres produits	1 072	1 059	1 269	1 377	8,5
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>7 617</b>	<b>7 277</b>	<b>8 419</b>	<b>9 057</b>	<b>7,6</b>
Frais de gestion courants	2 557	2 371	2 891	3 026	4,7
Frais de personnel	899	863	1 001	1 110	10,9
Subventions versées	1 721	1 780	2 103	2 407	14,5
Charges financières	582	534	501	480	-4,2
<i>dont intérêts des emprunts</i>	470	429	415	435	4,8
Autres charges	644	557	710	686	-3,4
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>6 403</b>	<b>6 105</b>	<b>7 206</b>	<b>7 709</b>	<b>7,0</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>1 214</b>	<b>1 172</b>	<b>1 213</b>	<b>1 348</b>	<b>11,1</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	1 362	1 424	1 385	1 635	18,1
<i>dont FCTVA</i>	88	90	104	125	20,2
Subventions et participations d'équipement	1 324	1 347	1 481	1 545	4,3
Emprunts (a)	1 260	1 442	1 580	1 928	22,0
Autres ressources	1 723	2 004	2 163	2 459	13,7
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>5 669</b>	<b>6 217</b>	<b>6 609</b>	<b>7 567</b>	<b>14,5</b>
Dépenses d'équipement	3 329	3 550	3 851	4 207	9,2
Remboursement d'emprunts (b)	1 313	1 491	1 464	1 526	4,2
Autres emplois	1 011	1 272	1 250	1 746	39,7
<b>Emplois d'investissement (V)</b>	<b>5 653</b>	<b>6 313</b>	<b>6 565</b>	<b>7 479</b>	<b>13,9</b>
<b>Besoin de financement =</b> <b>[(V)-(b)]-[(IV)+(III)-(a)]</b>	<b>-1 283</b>	<b>-1 125</b>	<b>-1 141</b>	<b>-1 034</b>	<b>///</b>

## LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (E.P.L.) SITUES HORS DU CHAMP DE L'INTERCOMMUNALITE

### *Une variété d'établissements*

A côté des EPCI, existent d'autres établissements publics locaux de natures très diverses. Deux groupes peuvent être distingués à l'intérieur de cet ensemble.

Le **premier groupe** est constitué de **services publics détachés d'une collectivité territoriale**. Ces établissements sont dotés de l'autonomie budgétaire. Néanmoins, leur activité prolonge le plus souvent celle de la collectivité d'origine.

A ce titre, on dénombre en 2003 :

- 29 222 centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- 2 828 caisses des écoles ;
- 449 régies personnalisées ;
- 96 services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- et 94 centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT).

Le **second groupe** est formé par les **14 400 associations syndicales de propriétaires** (ASA - associations syndicales autorisées et AFR - associations foncières de remembrement). Ces structures sont constituées pour associer une collectivité et des propriétaires privés à la gestion d'un service d'intérêt public à l'échelle communale. Elles sont intégrées dans le champ d'étude de la publication, par extension de la notion d'EPL. Ce sont des établissements publics à raison du service public géré et des règles de comptabilité publique qui leur sont appliquées, mais non des « établissements publics locaux ».

Seules les régies personnalisées et les associations (ASA, AFR,...) exercent des compétences diversifiées. Les autres établissements sont très spécialisés et n'interviennent que dans un domaine précis.

### *Les centres communaux d'action sociale<sup>1</sup> (CCAS)*

Ils ont vocation à fournir des prestations d'action sociale en nature ou en espèces. Ils participent aussi à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale légale. Leur activité comporte notamment la création ou la gestion de logements foyers, de maisons de retraite, de crèches, de garderies, de services d'aide ménagère, de restauration ou de soins à domicile.

Outre les subventions accordées par les communes qui assurent la part la plus importante de leurs ressources, les CCAS bénéficient d'une partie du produit des concessions dans les cimetières, du produit de la taxe sur les spectacles, de revenus du patrimoine et du produit des quêtes publiques.

---

<sup>1</sup> A noter que les données des CCAS de Paris et Toulouse sont intégrées dans la brochure consacrée aux comptes des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), également éditée par la direction générale de la comptabilité publique à la Documentation française. Cette exception est liée à l'organisation budgétaire spécifique de ces deux établissements, que leurs interventions dans le domaine sanitaire et social rapprochent du groupe des E.S.M.S.

Les charges des CCAS sont constituées par des allocations et secours versés aux personnes nécessiteuses, ainsi que des aides ménagères et des soins à domicile.

La loi du 27 juillet 1999 relative à la couverture maladie universelle (CMU) a transféré aux caisses primaires d'assurance maladie la compétence que les CCAS ont exercé jusqu'à la fin de l'exercice 1999 en matière d'aide médicale gratuite.

En 2003, les produits de fonctionnement des CCAS s'élèvent à 2,3 milliards d'euros. Ils proviennent pour 67,5% de transferts reçus et pour 21,8% de ventes et prestations de service.

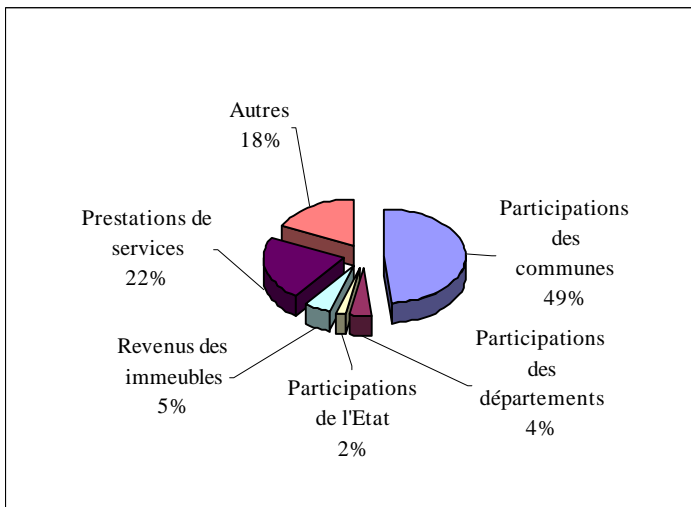
Comptes des EPL par catégories juridiques d'établissements en 2003

	en millions d'euros					
	centres communaux d'action sociale	caisses des écoles	régies	services départ. d'incendie et de secours	centres de gestion de la fonction publique territoriale	associations syndicales de propriétaires
Nombre d'établissements *	29 222	2 828	449	96	94	14 400
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ventes, prestations de services et autres	491	177	405	137	92	141
Dotations et participations reçues	1 519	328	313	2 000	183	33
Autres produits	240	9	136	15	16	27
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>2 250</b>	<b>514</b>	<b>854</b>	<b>2 152</b>	<b>291</b>	<b>201</b>
Frais de gestion courante	489	235	255	577	52	68
Frais de personnel	1 346	242	233	1 954	189	20
Charges financières	16	0	9	29	3	16
<i>dont intérêts des emprunts</i>	15	0	8	25	3	15
Autres charges	330	29	311	398	34	31
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>2 181</b>	<b>506</b>	<b>808</b>	<b>2 958</b>	<b>278</b>	<b>135</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>69</b>	<b>8</b>	<b>46</b>	<b>-806</b>	<b>13</b>	<b>66</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>						
Subventions et participations reçues	40	5	48	189	14	65
<i>dont FCTVA</i>	11	2	1	55	3	0
Emprunts (a)	49	2	65	217	11	28
Autres ressources	143	23	114	363	21	75
<b>Ressources d'investissement (IV)</b>	<b>232</b>	<b>30</b>	<b>227</b>	<b>769</b>	<b>46</b>	<b>168</b>
Autofinancement	69	8	46	-806	13	66
<b>Recettes totales d'investissement (V)=(IV)+(III)</b>	<b>301</b>	<b>38</b>	<b>273</b>	<b>-37</b>	<b>59</b>	<b>234</b>
Dépenses d'équipement	97	15	138	582	29	89
Remboursement d'emprunts (b)	49	1	31	105	9	56
Autres emplois	82	12	49	86	5	27
<b>Emplois d'investissement (VI)</b>	<b>228</b>	<b>28</b>	<b>218</b>	<b>773</b>	<b>43</b>	<b>172</b>

(\*) établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2003 par le poste comptable

Les dotations et participations, d'un montant de 1,5 milliard d'euros sont versées essentiellement par les communes (49%).

*Structure des produits de fonctionnement des CCAS :*



Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2,2 milliards d'euros, dont 61,7% consacrés aux frais de personnel. Le deuxième poste « frais de gestion courante » représente 22,4% des charges.

A champ constant, l'autofinancement augmente de près du double entre 2002 et 2003 suite à une hausse des produits de fonctionnement deux fois supérieure à celle des charges.

En investissement, les recettes totales des CCAS s'élèvent à 301 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, d'un montant de 97 millions d'euros représentent 42,5% des emplois totaux d'investissement (228 millions d'euros).

Les comptes des CCAS font apparaître une capacité de financement de 102 millions d'euros. L'autofinancement couvre plus que de besoin les emprunts contractés en 2003, et les CCAS augmentent leur fonds de roulement.

Comptes des EPL par catégories juridiques d'établissements - évolution à champ constant 2002 - 2003

en %

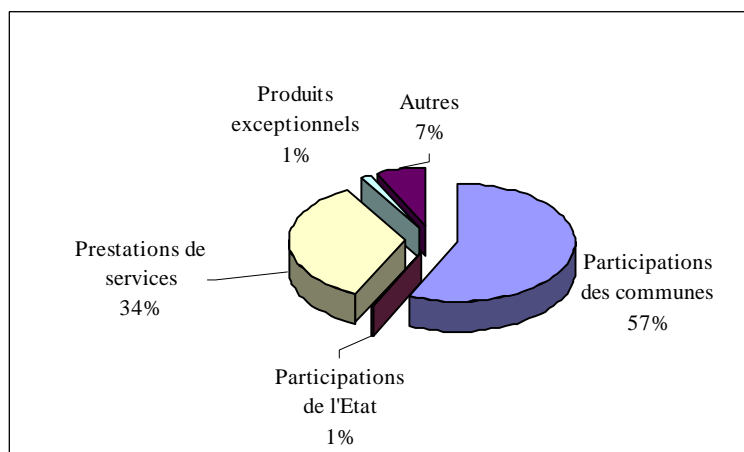
	centres communaux d'action sociale	caisses des écoles	régies	services départ. d'incendie et de secours	centres de gestion de la fonction publique territoriale	associations syndicales de propriétaires
Nombre d'établissements *	26 939	2 583	368	93	88	13 655
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ventes, prestations de services et autres	4,7	-5,4	10,5	41,0	1,1	-1,1
Dotations et participations reçues	3,2	-0,9	25,3	5,9	7,2	-10,6
<b>Produits de fonctionnement ( I )</b>	<b>3,3</b>	<b>-3,4</b>	<b>15,7</b>	<b>7,9</b>	<b>5,0</b>	<b>-1,8</b>
Frais de gestion courante	0,0	-5,8	7,2	9,2	5,7	2,6
Frais de personnel	2,5	-2,9	12,7	5,6	5,3	0,6
Charges financières	-7,9	-16,4	-3,9	21,7	-0,7	-19,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	-6,5	-15,7	-2,6	8,3	-7,9	-19,0
<b>Charges de fonctionnement ( II )</b>	<b>1,8</b>	<b>-5,5</b>	<b>11,9</b>	<b>7,2</b>	<b>5,6</b>	<b>0,6</b>
<b>Autofinancement ( III)=(I) - (II)</b>	<b>91,9</b>	<b>-313,2</b>	<b>123,8</b>	<b>5,1</b>	<b>-6,7</b>	<b>-7,5</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>						
Subventions et participations reçues	-0,2	-22,9	-48,1	1,4	0,7	-16,8
<i>dont FCTVA</i>	25,8	3,2	-	37,4	83,2	-89,8
Emprunts	12,4	10,5	50,6	11,8	10,2	13,5
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>3,0</b>	<b>20,5</b>	<b>1,3</b>	<b>8,4</b>	<b>9,4</b>	<b>2,7</b>
Dépenses d'équipement	0,5	7,6	20,3	-0,7	123,4	16,6
Remboursement d'emprunts	-3,6	3,8	7,9	18,7	47,3	-14,8
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>3,9</b>	<b>37,7</b>	<b>9,7</b>	<b>4,2</b>	<b>107,2</b>	<b>11,6</b>

(\*) établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2003 par le poste comptable

### Les caisses des écoles

Elles ont pour but d'assurer de meilleures conditions de vie scolaire aux enfants de l'enseignement primaire public. A cet effet, elles gèrent des services tels que les cantines scolaires, et des activités sportives ou éducatives.

#### Structure des produits de fonctionnement des caisses des écoles



Elles perçoivent les produits résultant de l'exploitation des services gérés et reçoivent, en outre, des subventions des collectivités. Leurs charges sont constituées principalement par les achats de denrées et de fournitures, et par les frais de personnel nécessaires au fonctionnement des services.

En 2003, les produits de fonctionnement des caisses des écoles se sont élevés à 0,5 milliard d'euros, provenant, pour 63,8% de transferts reçus, mais également, pour 34,4%, de ventes et prestations de services. Les communes, à elles seules, versent 282 millions d'euros aux caisses des écoles, soit 86% des subventions reçues. Les prestations délivrées au titre de services périscolaires (études surveillées, voyages,...) sont perçues essentiellement sous formes de redevances.

Les charges de fonctionnement atteignent 506 millions d'euros, constituées à 94,3% par les achats et charges externes et les frais de personnel.

Les caisses des écoles dégagent une capacité de financement de 17 millions d'euros. Leur capacité d'autofinancement couvre leurs dépenses d'équipement.

### *Les régies personnalisées*

Ce sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Elles interviennent dans la distribution d'énergie, la distribution d'eau et l'assainissement, ainsi que dans les transports collectifs et le tourisme.

En 2003, les 449 régies se regroupent principalement autour de 5 grands postes d'activité (la production et la distribution d'énergie, le tourisme, les transports, les activités sportives et la distribution d'eau et l'assainissement) qui concentrent à elles cinq plus de 70% des dépenses totales des régies.

Structure des comptes des EPL par catégories juridiques d'établissements en 2003

	structure en %					
	centres communaux d'action sociale	caisses des écoles	régies	services départx. d'incendie et de secours	centres de gestion de la fonction publique territoriale	associations syndicales de propriétaires
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ventes, prestations de services et autres	21,8	34,4	47,4	6,4	31,6	70,1
Dotations et participations reçues	67,5	63,8	36,7	92,9	62,9	16,4
Autres produits	10,7	1,8	16,7	0,7	5,5	13,3
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	22,4	46,4	31,6	19,1	18,7	50,4
Frais de personnel	61,7	47,8	28,8	66,1	68,0	14,8
Charges financières	0,7	-	1,1	1,0	1,1	11,9
Autres charges	15,1	5,7	19,9	13,9	12,2	23,0
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>						
Subventions et participations reçues	15,2	13,2	17,6	--	23,7	27,8
Emprunts	16,3	5,3	23,8	--	18,6	12,0
Autofinancement	22,9	21,1	16,8	--	22,0	28,2
Autres recettes	45,6	60,5	46,7	--	16,8	32,1
<b>Ressources totales d'investissement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>--</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	42,5	53,6	63,3	75,3	67,4	51,7
Remboursement d'emprunts	21,5	3,6	14,2	13,6	20,9	32,6
Autres dépenses	36,0	42,9	22,5	11,1	11,6	10,3
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Recettes et dépenses des régies selon l'activité en 2003

en millions d'euros

activité	eau et/ou assainissement	production et distribution d'énergie	activités culturelles et socio-culturelles	activités sportives	tourisme	Abattoirs	transports (hors ramassage scolaire)	autres et N.D.	TOTAL
nombre de régies	15	69	81	30	154	11	10	79	449
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>85</b>	<b>165</b>	<b>69</b>	<b>56</b>	<b>127</b>	<b>12</b>	<b>189</b>	<b>151</b>	<b>854</b>
dont :									
- ventes, prestations de services et autres	70	151	26	41	35	11	8	63	405
- dotations et participations reçues	7	1	25	11	60	0	169	40	313
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>76</b>	<b>152</b>	<b>67</b>	<b>54</b>	<b>124</b>	<b>11</b>	<b>188</b>	<b>136</b>	<b>808</b>
dont :									
- frais de gestion courante	17	17	91	26	16	56	4	5	255
- frais de personnel	23	29	35	23	58	6	7	52	233
- charges financières	1	2		3	0	0	0	2	8
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>26</b>	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>91</b>	<b>227</b>
dont :									
- emprunts encaissés	8	3	1	16	3	1	0	33	65
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>26</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>84</b>	<b>218</b>
dont :									
- dépenses d'équipement	20	32	3	20	12	1	1	49	138
- remboursement d'emprunts	5	3	1	5	2	1	0	14	31

Les produits de fonctionnement des régies personnalisées s'élèvent à 854 millions d'euros et les charges à 808 millions d'euros, ce qui permet aux régies de dégager une capacité d'autofinancement de 46 millions d'euros.

La nature industrielle et commerciale des régies explique que leurs recettes proviennent essentiellement des ventes et prestations de service : 405 millions d'euros soit 47,4% du total de leurs produits de fonctionnement.

31,6% des charges de fonctionnement sont consacrées aux « frais de gestion courante » (entretien et fournitures de petit matériel, transport de personnes ...) et 28,8% aux frais de personnel.

L'autofinancement de l'exercice a plus que doublé en raison d'une augmentation importante des dotations et participations reçues (+25,3%).

Les ressources totales d'investissement atteignent 273 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement sont de 218 millions d'euros, dont 63,3% au titre de l'équipement et 14,2% en remboursement d'emprunts.

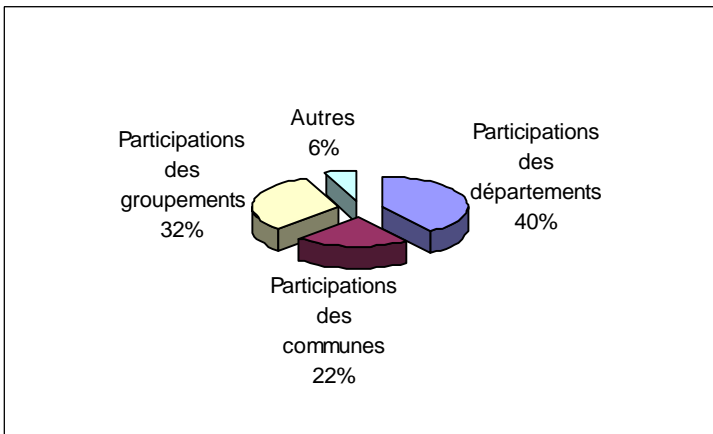
Les régies dégagent une capacité de financement de 52 millions d'euros et se sont endettées à hauteur de 34 millions d'euros.

### *Les services de secours et de protection contre l'incendie (SDIS)*

Les SDIS sont des établissements autonomes à compétence départementale.

En 2003, les produits de fonctionnement des SDIS s'élèvent à 2 milliards d'euros. Ils correspondent, pour 92,9%, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les collectivités locales.

## Structure des subventions et participations reçues par les SDIS



Les charges de fonctionnement s'élèvent à 3 milliards d'euros, 66,1% sont consacrés aux frais de personnel.

En 2003, les SDIS présentent un autofinancement négatif de 806 millions d'euros.

Les ressources d'investissement atteignent 769 millions d'euros. Les emplois d'investissement s'établissent à 773 millions d'euros, 75,3% sont consacrés à de l'équipement.

Les SDIS présentent en 2003 un besoin de financement de 735 millions d'euros. Les emprunts ne couvrent qu'une partie de ce besoin de financement, le solde est prélevé sur leur fonds de roulement.

La mise en œuvre de la loi du 3 mai 1996 a abouti les services d'incendie et de secours à une meilleure couverture des risques sur l'ensemble départemental. Cette réorganisation a eu des conséquences administratives, financières et organisationnelles importantes.

### ***Les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT)***

Les CGFPT sont des organismes à compétence départementale. Ils gèrent les personnels de la fonction publique territoriale (FPT) (régions, départements, communes et leurs établissements publics) : emploi, formation et déroulement de carrière. L'effectif global géré est voisin de 1,5 million de fonctionnaires.

En 2003, les produits de fonctionnement des CGFPT s'élèvent à 291 millions d'euros et proviennent pour 62,9% de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 278 millions d'euros dont 68% sont consacrés aux frais de personnel.

L'autofinancement s'établit à 13 millions d'euros. Il constitue 22% des ressources totales d'investissement (59 millions d'euros). Les dépenses en équipement représentent 67,4% des dépenses totales d'investissement.

Au terme de l'exercice 2003, les comptes des centres de gestion font apparaître une capacité de financement de 24 millions d'euros.

## Les associations syndicales de propriétaires

Elles possèdent la personnalité morale et disposent d'une autonomie de décision par rapport à la commune. Cet ensemble comprend des associations syndicales autorisées (ASA), des associations foncières de remembrement (AFR) et des associations foncières urbaines (AFU).

Recettes et dépenses des associations syndicales de propriétaires selon l'activité en 2003

en millions d'euros

activité des associations	eau et/ou assainissement	Tourisme	voirie	aménagement de zones industrielles et d'habitation	activités agricoles et forestières	autres activités	TOTAL
nombre d'associations	179	9	166	167	12 458	1 430	14 400
<b>produits de fonctionnement</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>153</b>	<b>34</b>	<b>201</b>
dont :							
- ventes, prestations de services et autres	5	0	1	4	110	21	141
- dotations et participations reçues	1	1	1	0	22	9	33
<b>charges de fonctionnement</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>24</b>	<b>135</b>
dont							
- frais de gestion courante	3	0	1	1	53	10	68
- frais de personnel	1	0	0	1	13	5	20
- charges financières	0	0	0	0	14	2	16
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>139</b>	<b>14</b>	<b>162</b>
dont :							
- emprunts encaissés	1	0	0	0	23	4	28
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>136</b>	<b>27</b>	<b>172</b>
dont :							
- dépenses d'équipement	3	0	1	2	68	15	89
- remboursement d'emprunts	1	0	0	0	49	6	56

Leurs principales interventions concernent les travaux d'aménagement agricoles, hydrauliques et forestiers. Les associations consacrent près de 80% de leurs ressources budgétaires à ces opérations.

En 2003, les produits de fonctionnement des associations syndicales de propriétaires s'élèvent à 291 millions d'euros. Ils proviennent pour 70,1% de ventes et prestations de service et pour 16,4% de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 135 millions d'euros ; 50,4% relevant des frais de gestion courante.

Les ressources totales d'investissement atteignent 234 millions d'euros, dont 28,2% générés par l'autofinancement (66 millions d'euros).

Les dépenses d'investissement sont de 172 millions d'euros, dont 51,7% consacrés à l'équipement et 32,6% au remboursement d'emprunts.

A l'issue de l'exercice 2003, les associations syndicales de propriétaires dégagent une capacité de financement de 94 millions d'euros. Cette marge de manœuvre a été consacrée au désendettement.

Equilibre financier global des EPL en 2003

en millions d'euros

	CCAS	CDE	régies	SDIS	CGFPT	associations
<b>Dépenses totales</b>	2 409	534	1 026	3 731	321	307
<b>Recettes totales</b>	2 482	544	1 081	2 921	337	369
<b>fonctionnement</b>						
charges réelles de fonctionnement (1)	2 127	494	757	2 763	263	123
produits réels de fonctionnement (2)	2 225	510	834	2 144	286	193
<b>capacité d'autofinancement CAF = (2) - (1)</b>	<b>98</b>	<b>16</b>	<b>77</b>	<b>-619</b>	<b>23</b>	<b>70</b>
<b>investissement (hors dette)</b>						
emplois d'investissement (hors remboursements de dettes (3))	179	27	187	668	34	116
ressources d'investissement (hors emprunts (4))	183	28	162	552	35	140
<b>besoin de financement</b> , si (3) -(CAF + (4)) >0				<b>735</b>		
<b>capacité de financement</b> , si (CAF + (4)) - (3) >0	<b>102</b>	<b>17</b>	<b>52</b>		<b>24</b>	<b>94</b>
<b>couverture du besoin de financement ou utilisation de la capacité de financement :</b>						
- variation d'endettement (emprunts-remboursements) <sup>a</sup>	0	1	34	112	2	-28
- variation du fonds de roulement <sup>b</sup>	102	18	86	-623	26	66

a : le signe moins indique un désendettement

b : le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

# Méthodologie

*Pour faciliter l'interprétation des informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant les documents budgétaires et comptables en usage.*

## **LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

### **Le budget, document de prévision**

Les budgets publics comportent deux sections :

**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Y sont inscrits notamment :

- *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;
- *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde (l'autofinancement) qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. L'autofinancement figure, à ce titre, dans la section d'investissement, laquelle inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

**La section d'investissement** retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Y figurent :

#### *1) En recettes :*

- d'une part, la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes réelles d'investissement constituées pour l'essentiel par des "subventions" et des "emprunts".

#### *2) En dépenses :*

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital)

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement détermine le besoin ou la capacité de financement généré(e) par les opérations de l'exercice.

Le besoin de financement est couvert par l'emprunt et/ou la diminution du fonds de roulement.

A l'inverse, la capacité de financement dégagée permet à l'établissement de se désendetter et/ou de conforter son fonds de roulement.

Ainsi, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre (qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de trésorerie), les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent les flux réels de dépenses et de recettes exécutées au cours d'une année.

### **Les documents qui rendent compte de l'exécution du budget**

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une distinction entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

Par différence du compte administratif, qui rend compte de l'exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité tenue en partie double et rend compte de l'ensemble du patrimoine de l'établissement public. A ce titre, il comprend des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité. Il est déposé chaque année à la chambre régionale des comptes.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

## Lexique

### **CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

La capacité d'autofinancement est égale à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet d'autofinancer une partie des investissements. Toutefois, la capacité d'autofinancement peut n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice. Le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.

Les produits et les charges réels sont les opérations budgétaires qui donnent lieu à un encaissement ou à un décaissement modifiant la situation financière de la commune.

## **BESOIN DE FINANCEMENT**

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif. Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est employée pour rembourser la dette en capital par anticipation ou conservée en fonds de roulement.

## **CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT**

L'Etat verse des concours financiers importants aux collectivités locales.

D'après la loi de finances, ces concours sont les suivants :

*a) Prélèvements sur les recettes de l'Etat :*

- dotation globale de fonctionnement (DGF)
- fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- autres prélèvements.

*b) Subventions de fonctionnement :*

- dotation générale de décentralisation (DGD),
- remboursement de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- autres subventions.

*c) Subventions d'équipement :*

- dotation globale d'équipement (DGE),
- dotation régionale d'équipement scolaire des lycées (DRES),
- dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- subventions spécifiques.

## **EMPRUNTS**

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice.

## **PRODUITS FISCAUX**

### *Fiscalité directe*

Les impôts locaux constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation
- la taxe professionnelle

Les subventions fiscales, les attributions des fonds de péréquation et de solidarité, ainsi que les dotations de compensation au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, sont enregistrées sous la rubrique "contributions directes autres que les impositions directes".

### *Fiscalité indirecte*

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer la taxe sur les permis de conduire, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur les cartes grises, l'octroi de mer, les taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux régions d'outre-mer...

## **FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)**

Au titre du fonds de compensation pour la TVA, l'Etat attribue aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, des subventions d'investissement dont le montant est calculé en référence à la TVA acquittée sur leurs investissements réels (équipements).

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux payées durant l'avant-dernier exercice budgétaire et qui n'ont pas donné lieu, par ailleurs, à récupération directe de la TVA.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

## **FONDS DE ROULEMENT**

Au bilan, part des financements à plus d'un an non employés en couverture d'investissements et qui peut être employée à couvrir les besoins en fonds de roulement. Ces besoins résultent de la différence entre les créances et les dettes courantes (à moins d'un an).

Le bilan est un document comptable de fin d'exercice annexé au compte de gestion. Il présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité .

## **INTÉRÊTS DES EMPRUNTS**

Aux intérêts de la dette à long terme sont ajoutés ceux de la dette à moins d'un an. Celle-ci fait partie des opérations de trésorerie et non des fonds propres. Elle donne lieu à paiement d'intérêts qui sont portés au même compte budgétaire que les intérêts relatifs à la dette à long terme (plus d'un an).

## Définitions comptables des rubriques M14

<i>Libellé des rubriques</i>	<i>Définition comptable M14</i>
Charges de fonctionnement	Débit net de la classe 6
Charges de fonctionnement réelles( CF CAF)	D6- D(6741, 675, 676, 68)
Achats et charges externes	D 60, 61, 62(sauf 621)
Charges de personnel	D 621, 631, 633, 64
Impôts, taxes et versements assimilés	D 635, 637
Autres charges de la gestion	D 65, 681
Charges financières	D66
Intérêts des emprunts	D 6611
Charges structurelles	D6611, 65, 681, D(621, 631, 633, 64) – c(6419, 6459)
Produits de fonctionnement	Crédit net de la classe 7
Produits de fonctionnement réels (PF CAF)	
Ventes, prestations de service	C 70
Dotations et participations	C 74
DGF (dotation globale de fonctionnement)	C 741
Attributions fiscales de péréquation	C 7482, 7483
Impôts et taxes	C 73 – D739
Impôts locaux	C 7311
Reversement et restitution sur impôts et taxes	- D 739
Capacité d'autofinancement (CAF)	PF CAF – CF CAF
Emplois d'investissement	Débit de la classe 1 (sauf 11 et 12), de la classe 2, des comptes 39, 49, 59, 481
Dépenses d'équipement	D 20, 21, 23, -C237, C238
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	D 217
Remboursements d'emprunts	D 16
Ressources d'investissement	Crédit de la classe 1 (sauf 11 et 12), de la classe 2, des comptes 39, 49, 59, 481
Dotations et fonds divers	C 10 (sauf 10229)
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	C 10222
Subventions et participations d'équipement	C 13 (sauf 139)
Emprunts et dettes assimilées reçus	C 16

Légende pour les comptes de la section de fonctionnement

C : Crédit net = crédit - débit (y compris les annulations de titres ou de mandat pour

D : Débit net = débit - crédit (y compris les annulations de mandats ou de titres pour

Légende pour les comptes de la section d'investissement

C : Crédit (opération au crédit - annulations de titres)

D : Débit (opération au débit - annulations de mandats)